

Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour

Québec 

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION

2023-2024

pôle positif, énergie nouvelle.
⊕
B
⊕
bécancour + filière batterie

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Mission - vision - valeurs	3
Message du président du conseil d'administration	4
Message du président-directeur général	4

FAITS SAILLANTS

Contexte et perspectives économiques	6
Partenaires de l'écosystème.....	7
Un parc innovant	8
Un grand chantier	10

PLAN STRATÉGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bilan du plan stratégique 2021-2024	12
Le plan d'action de développement durable	16

LES RÉSULTATS EN BREF

Utilisation des ressources humaines	18
Utilisation des ressources financières	20
Utilisation des ressources informationnelles	21

GOUVERNANCE

Comité de direction	22
Conseil d'administration	24

PERFORMANCE FINANCIÈRE

États financiers	30
------------------------	----

SUJETS COMPLÉMENTAIRES	50
------------------------------	----

LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, à mi-chemin entre les villes de Montréal et de Québec. Avec un territoire de près de 7 000 hectares, il est un outil unique de développement économique au cœur du Québec. Au 31 mars 2024, 41 % du territoire de la zone industrielle est occupé par des entreprises privées, dont 140 hectares par des entreprises du secteur de la filière batterie.



LA MISSION

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire. Elle voit aussi à promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et à fournir les infrastructures nécessaires à l'implantation et à l'exploitation d'entreprises de grande envergure.

LA VISION

Être le pôle nord-américain du développement industriel et portuaire dans les créneaux de la décarbonation et des technologies vertes.

LES VALEURS

L'excellence

S'engager individuellement et collectivement pour la qualité des services et des infrastructures. Agir avec proactivité et rigueur. Faire rayonner l'organisation.

La collaboration

Agir avec ouverture et solidarité.

L'innovation

Réfléchir et agir avec flexibilité et créativité afin de favoriser l'émergence de pratiques novatrices afin de créer de la valeur.

La responsabilité

Agir en tout temps avec sensibilité à l'égard des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour participer au développement du bien-être individuel et collectif.





MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par une agitation sans précédent au sein de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Des joueurs majeurs de la filière batterie multiplient les chantiers à Bécancour et le portrait du Parc industriel se transforme sous nos yeux.

La Société fait face à une croissance soutenue qui apporte son lot de questionnements et de défis. Cette année, en plus des dossiers courants, le conseil d'administration a accompagné la direction pour former un comité de réflexion chargé de déterminer les orientations et les objectifs d'un plan stratégique pour les trois prochaines années. Le fruit de ce travail assurera un développement cohérent et durable pour le Parc industriel et portuaire.

Nous avons ensuite revu en profondeur le plan de gestion des risques, afin d'anticiper les enjeux potentiels et mettre en place les mesures préventives nécessaires pour assurer la pérennité des activités.

Un travail d'équipe remarquable!

Les nombreuses réalisations de la dernière année n'auraient pu être possibles sans l'implication soutenue des membres du conseil d'administration, de la direction et de toute l'équipe dévouée de la SPIPB.

Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur engagement indéfectible au service du développement économique de notre région. Ensemble, nous poursuivrons notre mission avec détermination, en gardant le cap sur l'innovation, le développement durable et la création de richesses collectives. Les défis qui nous attendent sont de taille, mais je suis convaincu que notre équipe saura les relever avec brio.

Jean Poliquin
Président du conseil d'administration



MESSAGE DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année qui se termine est assurément synonyme d'effervescence et d'activité économique! La Société suscite beaucoup d'intérêt de la part de grandes entreprises internationales. De nombreux visiteurs passent par Bécancour afin de constater l'intensité des activités et voir de leurs propres yeux le territoire bécancourois qui fait tant jaser.

De nouveaux joueurs ont trouvé à Bécancour un environnement propice à leur développement industriel ainsi qu'à leur croissance et se sont ajoutés aux annonces de la filière batterie. Des entreprises déjà en opération dans le Parc continuent d'offrir un service de qualité et certaines ont également annoncé des projets majeurs afin de bonifier leur offre. Avec l'ajout de ces nouveaux investissements ainsi que les activités soutenues au Port, incontournable élément au succès de la Société, il va sans dire que le territoire est des plus animé!

L'arrivée de nouveaux employés dans les différents départements de la Société permet un travail remarqué assurant le soutien auprès des usines en implantation et pour l'avancement des projets majeurs de la Société. Les chantiers bien présents pour les travaux d'infrastructure amènent beaucoup d'action et l'équipe de direction ainsi que l'ensemble des employés maintiennent le cap en œuvrant à un rythme dynamique pour le respect des échéanciers

convenus, en offrant aux partenaires un service de qualité tout en favorisant un développement respectueux de l'environnement.

Les collaborations avec les acteurs du milieu sont plus vivantes que jamais! Nous sommes heureux de constater le déploiement de projets significatifs et structurants à tous les niveaux et l'effervescence que nous ressentons en lien avec la filière batterie se propage à la région et même plus.

À la lumière de cette année très dynamique, je souhaite également souligner l'engagement exceptionnel et le travail de grande qualité accompli par les membres du conseil d'administration qui eux aussi avancent à un rythme jamais vécu.

Président-directeur général



FAITS SAILLANTS

CONTEXTE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Le Québec s'est doté d'une stratégie pour devenir un fournisseur mondial de batteries Lithium-ion, en développant une filière batterie complète, de l'extraction minière jusqu'à la fabrication des composants clés et au recyclage.

Par sa mission de développement économique, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est au cœur du développement de la filière batterie au Québec. Avec ses 70 km² de terrain sans dénivellation et à grande capacité portante, c'est l'un des plus grands parcs industriels au Canada, facilement accessible par transport routier, maritime et ferroviaire, en plus d'offrir un port commercial en eau profonde. Un emplacement de choix pour produire des matériaux de batteries!

À l'heure de la lutte contre les changements climatiques, de la transition énergétique, de la réduction des GES et de la décarbonation, un nouveau chapitre s'ouvre à Bécancour.

La filière batterie mise sur l'investissement dans la fabrication locale des composants de batteries pour les véhicules électriques.

En croissance constante, la filière batterie nous ouvre les portes sur un marché mondial, avec une vision durable et équitable vers un avenir carboneutre.

La situation géographique de Bécancour en fait la porte d'entrée d'un marché exceptionnel de plus de 100 millions de consommateurs dans un rayon d'à peine 1 000 kilomètres.

Le Québec a tout ce qu'il faut pour devenir la plaque tournante de la filière batterie mondiale :

- Une abondance de minéraux critiques et stratégiques;
- De l'énergie propre et renouvelable;
- Un savoir-faire reconnu en recherche et développement;
- Un emplacement stratégique sur le marché nord-américain en lien avec les véhicules électriques;
- Et plus encore!

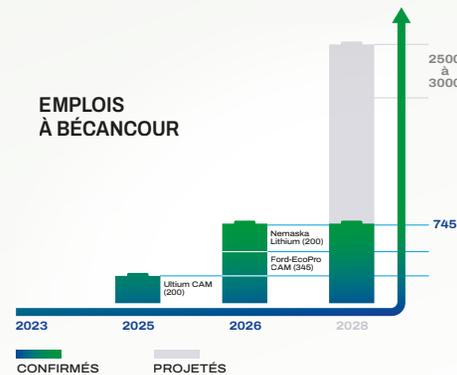
Le Québec a l'ambition de produire la batterie la plus verte et écoresponsable au monde.

28%
de la production de cathodes en Amérique du Nord proviendra de Bécancour d'ici 2030

Source : Projections de Benchmark Mineral Intelligence

2 500 à 3 000
emplois potentiels dans le secteur de la batterie à Bécancour d'ici 2030

Projection d'emplois directs dans le secteur de la batterie pour les entreprises œuvrant dans les étapes suivantes de la chaîne de valeur : raffinage, matières actives, composants de batterie, cellules, modules et assemblage ainsi que recyclage.



Source : <https://filierebatterie.investquebec.com>





Partenaires de l'écosystème

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est activement impliquée dans le développement de la filière batterie puisqu'elle accueillera plusieurs usines. Le rôle de la Société est névralgique et son territoire est le centre du plus important chantier de transformation de son histoire.

Afin de réaliser d'imposants travaux d'aménagement d'infrastructures pour desservir les terrains dédiés au projet et contribuer aux besoins du développement régional, la Société s'est entourée de nombreux partenaires qui jouent un rôle crucial et qui contribuent au développement et au succès d'un vaste écosystème.

Les échanges et la collectivité au sein de l'écosystème de développement régional permettent aux organismes de devenir plus agiles, innovants et compétitifs en accédant à des compétences et des ressources complémentaires qu'ils ne possèdent pas en interne. En plus des joueurs nationaux comme le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ainsi que d'Investissement Québec, les partenaires régionaux sont nécessaires à la création de valeur dans cet écosystème. Les entreprises présentes sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour sont des partenaires essentiels.

Leur expertise, leurs investissements et leur dynamisme alimentent la vitalité et l'attrait du Parc industriel. La Ville de Bécancour, la MRC de Bécancour, les différents ministères, les communautés autochtones et les organismes locaux participent également à cet écosystème proactif et engagé. Plusieurs employés de la Société ont initié ou siègent sur différents comités où des rencontres de suivi périodiques sont prévues afin de permettre une saine fluidité de l'information et de la collaboration.

Les partenaires de l'écosystème de la Société jouent un rôle clé dans la cocreation d'un environnement propice au développement économique et à l'innovation. La mise en commun des forces et l'engagement des parties contribuent à faire de la région et du Parc industriel de Bécancour un pôle d'excellence incontournable dans le paysage industriel québécois.



Un parc innovant

DES INITIATIVES DURABLES

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, dans son rôle majeur en tant que moteur de développement économique (local, régional et provincial) et de mobilisateur des forces vives du milieu (entreprises du Parc, population, Ville de Bécancour, MRC, Nation W8banaki, organismes, investisseurs et partenaires internationaux) fait preuve d'une fine sensibilité sociale. L'acceptabilité sociale des projets de croissance en lien avec la filière batterie, l'entretien de relations étroites avec le milieu et le développement d'un créneau noble axé sur le développement durable sont d'une importance primordiale pour la Société.

Afin de devenir un parc industriel inspirant et innovant, la Société a mis de l'avant plusieurs initiatives durables.

Créer de nouvelles aires protégées

Consciente de l'impact que peut avoir un parc industriel sur l'environnement, la Société travaille de concert avec ses partenaires régionaux pour en atténuer les effets. Plus particulièrement, elle collabore étroitement avec la Nation W8banaki pour la détermination des aires cruciales à protéger, tant pour le bien-être de l'ensemble de la population que pour perpétuer la pratique des activités ancestrales de la Nation.

Considérant l'urgence d'agir combinée avec la rapidité du développement du territoire de la Société, la protection des aires se fera par des ententes conclues entre la Société, la Ville de Bécancour et la Nation W8banaki.

Planter un programme de surveillance environnementale

L'implantation d'un programme collectif de surveillance environnementale par un parc industriel est un projet novateur et jamais vu! La mise en place du Plan de partenariat des entreprises et organismes du Parc (PPEOP) vise à surveiller les effets cumulatifs sur l'environnement en identifiant régulièrement et rapidement tout changement pouvant dégrader la qualité de l'air et éventuellement, de l'eau et du niveau

sonore. Chaque entreprise est tenue de respecter les normes qui lui sont imposées. La Société, par le biais de cette surveillance, garantit de rendre compte à la population régionale des implications des activités des entreprises, s'étendant non seulement aux différents sites de production, mais également jusqu'aux limites de son territoire.

Un plan directeur biophilique

La biophilie est un concept qui existe depuis plusieurs années. Il s'agit de la tendance innée de l'humain à chercher une connexion avec la nature. Ainsi, tout élément naturel, que ce soit la lumière naturelle ou le contact physique ou visuel avec des matériaux naturels (bois, pierre, plantes, etc.) a un impact automatique et positif sur les individus. Ces éléments naturels agissent directement sur le système nerveux et procurent des bienfaits comme l'abaissement du niveau de stress, l'augmentation de la concentration ou encore la créativité.

En plus d'attirer les bons projets industriels et d'offrir les conditions pour en faire des succès, il est souhaité que le tout s'intègre dans un environnement le plus harmonieux possible pour les citoyens et les travailleurs. C'est dans cet esprit que l'initiative d'élaborer un plan directeur biophilique est née, afin que le Parc industriel puisse cohabiter et s'harmoniser à son environnement naturel existant. L'objectif n'est pas de dissimuler les activités industrielles, mais de créer des environnements plus équilibrés, durables, sains et attrayants, en intégrant intelligemment des éléments naturels dans un environnement industriel!

Cet exercice a été conduit avec trois partenaires locaux incontournables, soit la Nation W8banaki, la Ville de Bécancour ainsi que la MRC de Bécancour. Les lignes directrices du plan traceront la voie à des projets porteurs et concrets sur le territoire du Parc industriel.

La réalisation du Guide d'implantation s'insère dans un esprit de développement durable et d'harmonie avec la nature. Il s'adresse d'abord à la Société pour le développement du Parc industriel, mais aussi à toutes les organisations du territoire qui souhaitent s'en inspirer pour installer ou moderniser leurs installations.

Favoriser l'implantation écoresponsable des nouvelles entreprises

Puisque les activités de la Société ont un impact limité, elle a choisi d'étendre la portée de ses actions en travaillant en amont des projets de construction des industries du Parc. En effet, avant de pouvoir faire l'acquisition d'un terrain, les nouvelles entreprises doivent faire approuver un plan d'implantation en accord avec les principes de construction durables, que ce soit dans la conception même des bâtiments, de la disposition des stationnements ou de la fenestration donnant sur des espaces verts.

Un tel guide d'implantation va bien au-delà des exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et de la Ville de Bécancour! Les entreprises doivent réaliser un pointage de plus de 30 pour se qualifier à l'achat du terrain convoité. Elles doivent donc au besoin revoir des aspects de leur projet avant d'avoir l'opportunité de s'implanter sur le territoire de la Société. De plus, en tant qu'entreprise du Parc, la Société verra à appliquer le guide d'implantation à ses propres projets de construction ou de rénovation.



50
hectares
du territoire
sont des aires
de conservation
protégées





Un grand chantier

Parmi les différents sites industriels analysés pour accueillir des entreprises de la filière batterie, le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a été identifié comme un site à fort potentiel en fonction des caractéristiques des terrains recherchés par les promoteurs (superficie, composition du sol, possibilité de regrouper en un seul endroit géographique l'ensemble des joueurs de la filière batterie, capacité énergétique, réseau de transport, etc.).

En effet, plusieurs investisseurs ont manifesté l'intérêt de s'installer dans Parc industriel de Bécancour, sur des terrains industriels de grand gabarit.

Afin de favoriser le développement économique du Québec, la Société doit notamment promouvoir l'établissement de nouveaux joueurs industriels et fournir les infrastructures nécessaires à l'implantation et à l'exploitation d'entreprises de grande envergure. Plusieurs terrains disponibles n'étaient pas encore desservis par les services multiusagers nécessaires au développement du territoire. Le coût pour les infrastructures requises est évalué à 350 M\$.

Cette année, nous avons fait des progrès significatifs dans l'aménagement des terrains, notamment en obtenant graduellement les autorisations nécessaires pour les milieux humides et les déviations de cours d'eau. Ces démarches cruciales ont permis de garantir que notre développement respecte les normes environnementales les plus strictes tout en favorisant la croissance durable de notre Parc industriel.

Des liens étroits se sont tissés avec des acteurs clés tels que le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, la Ville de Bécancour, Hydro-Québec et Énergir, afin de synchroniser le développement des services publics et l'apport énergétique aux usagers du territoire.

Au 31 mars 2024, certains projets de construction d'infrastructures sont terminés, les autres étant en cours de réalisation, pour respecter un calendrier de réalisation ambitieux. Les chargés de projets de l'équipe dédiée de la Société travaillent en étroite collaboration avec les investisseurs et les différents acteurs de la filière batterie; ils incarnent la tour de contrôle stratégique qui veille à coordonner l'avancement des travaux de la Société avec les différents chantiers en cours et à venir.



350M \$

pour la mise à niveau
des infrastructures.



Aqueduc et égout
Bouclage et prolongement
du réseau d'aqueduc
et d'égout traversant
le Parc industriel au
sud de l'autoroute 30.



Routes et éclairage
Construction de voies
de services pour accéder
aux terrains qui sont situés
au sud de l'autoroute 30.



**Traitement
des eaux usées**
Construction d'une
usine de traitement pour
les eaux usées et d'un
nouvel étang d'aération.



Eau industrielle
Ajout de conduites et
mise à niveau du réseau
pour la distribution d'eau
industrielle aux industries.



Voie ferrée
Prolongement du
réseau ferroviaire pour
les entreprises situées
au sud de l'autoroute 30.



BILAN DU PLAN STRATÉGIQUE 2021-2024

Une stratégie
de développement
axée sur
la croissance

1 Assurer l'efficacité du développement du territoire

PRIORITÉS

MESURES DE SUCCÈS

1.1 | L'aménagement du territoire

Les plans ont été revus pour cartographier les différentes zones du Parc industriel. Cela a permis d'optimiser le développement tout en préservant les aires protégées et en planifiant les infrastructures nécessaires à l'implantation de nouvelles entreprises. Des études environnementales de phase 1 ont été réalisées sur plusieurs terrains convoités, ce qui a considérablement accéléré le développement des projets pour les futures entreprises.

INDICATEUR	ÉTAT ACTUEL	RÉSULTAT À CE JOUR	CIBLE 2024
Cartographier les différentes zones du Parc industriel	En contrôle	100 %	100 %



1.2 | L'accessibilité des infrastructures portuaires

Les besoins des utilisateurs ont été sondés, puis un plan d'optimisation des infrastructures portuaires visant à faciliter le travail des utilisateurs et à diminuer la congestion estivale a été réalisé. Un budget et un calendrier, pour la réalisation des travaux ont été établis, ainsi qu'un plan de signalisation pour limiter les risques liés à la circulation.

INDICATEUR	ÉTAT ACTUEL	RÉSULTAT À CE JOUR	CIBLE 2024
Analyse de l'impact des besoins des utilisateurs	En contrôle	80 %	100 %



2 Rehausser l'attraction des investissements

PRIORITÉS

MESURES DE SUCCÈS

2.1 | Le parcours des investisseurs

Un système d'évaluation de la recevabilité des projets a été mis en place en collaboration avec Investissement Québec (IQ) et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). Ce système facilite la coordination des projets qui se qualifient dans la chaîne de valeur de la filière batterie québécoise, un créneau de la décarbonation et des technologies vertes. Des rencontres statutaires de coordination avec tous les intervenants ont grandement amélioré l'efficacité du processus et la satisfaction des investisseurs. Ces initiatives témoignent de l'engagement à créer un environnement favorable et structuré pour les investisseurs à Bécancour.

INDICATEUR	ÉTAT ACTUEL	RÉSULTAT À CE JOUR	CIBLE 2024
Création d'un système d'évaluation de la recevabilité des projets	En contrôle	100 %	100 %



2.2 | Le développement d'une zone d'innovation

Le 29 mai 2023, le gouvernement du Québec a officiellement désigné « La Vallée de la Transition Énergétique (VTE) » comme zone d'innovation, la troisième au Québec, regroupant les villes de Bécancour, Shawinigan et Trois-Rivières. Cette zone d'innovation vise à développer et propulser trois secteurs clés liés à la transition énergétique : la filière batterie, l'électrification des transports et la décarbonation (hydrogène renouvelable et bas carbone).

INDICATEUR	ÉTAT ACTUEL	RÉSULTAT À CE JOUR	CIBLE 2024
Participation à la mise en place de la zone	En contrôle	100 %	100 %



2.3 | L'image corporative

Au cours de la dernière année, la mise en ligne de 2 nouveaux sites Web a eu lieu. Un premier site pour la Société, afin de moderniser l'image et les informations disponibles. Il y a eu un partenariat avec la Ville de Bécancour pour créer une image de marque dédiée pour la filière batterie à Bécancour et à terme, un 2^e site Web a vu le jour. Ces initiatives permettent de positionner la Société au cœur de la filière batterie québécoise, de renforcer la crédibilité de l'organisation et de sensibiliser les citoyens au vent de changement qui se pointe dans la région.

INDICATEUR	ÉTAT ACTUEL	RÉSULTAT À CE JOUR	CIBLE 2024
Image de marque et nouveau site Web	En contrôle	100 %	100 %



3 Offrir des infrastructures d'envergure

PRIORITÉS

MESURES DE SUCCÈS

3.1 | Prolonger le réseau de distribution pour l'aqueduc, l'eau industrielle et le traitement des eaux usées

Dans le cadre de l'optimisation du territoire selon le nouveau plan d'aménagement, il est impératif de prolonger le réseau de distribution pour l'aqueduc, l'eau industrielle et le traitement des eaux usées afin de fournir des infrastructures adéquates. Pour mener à bien ces projets d'envergure, la Société a mis sur pied un bureau de projet dédié, assurant une gestion efficace et la réalisation conforme de ces initiatives stratégiques.

INDICATEUR	ÉTAT ACTUEL	RÉSULTAT À CE JOUR	CIBLE 2024
Prolongement du réseau de distribution – aqueduc et égouts au sud de l'A30	En contrôle	98 %	100 %



3.2 | Prolonger le réseau de transport

Des études ainsi que les plans et devis ont été réalisés pour le prolongement de la voie ferrée au sud de l'autoroute 30, ciblant spécifiquement les terrains actuellement convoités. Nous avons délibérément restreint nos démarches aux terrains situés dans la zone industrielle lourde. De nouvelles routes sont en cours de construction pour accéder aux nouveaux terrains.

INDICATEUR	ÉTAT ACTUEL	RÉSULTAT À CE JOUR	CIBLE 2024
Réalisation d'études, plan et devis pour l'agrandissement ferroviaire au sud de l'A30	En contrôle	100 %	100 %



3.3 | Planifier le développement de la zone portuaire

Au cours de l'année écoulée, nous avons concrétisé l'agrandissement de la zone d'entreposage au port, ajoutant ainsi 40 000 mètres carrés d'espace supplémentaire. Cette expansion significative renforce notre capacité logistique portuaire, permettant une meilleure gestion des flux de marchandises et une réponse plus efficace aux besoins de nos clients. De plus, ce nouvel espace offre de nouvelles opportunités de revenus à la Société, renforçant ainsi notre positionnement sur le marché et contribuant à notre croissance financière.

INDICATEUR	ÉTAT ACTUEL	RÉSULTAT À CE JOUR	CIBLE 2024
Agrandissement de l'aire d'entreposage de 40 000m ²	En contrôle	100 %	100 %



4 Favoriser des pratiques de saine gestion

PRIORITÉS

MESURES DE SUCCÈS

4.1 | Gérer la croissance et mettre en place une culture et des pratiques favorisant la motivation et l'engagement

L'évaluation périodique des besoins en ressources humaines permet de garantir l'adéquation avec la réalisation des projets à venir. Nous avons revu la structure organisationnelle pour répondre aux exigences de la croissance de l'organisation. La rareté des ressources présente un défi considérable pour les différentes équipes. Il y a aussi eu l'implantation d'un système de gestion de la mobilisation des employés, un outil précieux car il offre une plateforme conviviale et complète pour la gestion de l'engagement des employés. De plus, nous avons élaboré un plan de formation individuel personnalisé pour chaque employé, afin de favoriser le développement professionnel et de renforcer notre expertise interne, assurant ainsi notre capacité à relever avec succès les défis actuels et futurs.

INDICATEUR	ÉTAT ACTUEL	RÉSULTAT À CE JOUR	CIBLE 2024
Implantation d'un système de gestion des RH capable de sonder la satisfaction des employés	En contrôle	100 %	100 %



4.2 | Assurer la pérennité de la Société

La Société a procédé à une révision approfondie de la stratégie commerciale pour la vente des terrains industriels. Une actualisation est minutieusement réalisée annuellement, pour ajuster le prix de vente des terrains avec les coûts de construction des infrastructures. En explorant des sources de revenus complémentaires, nous avons analysé les possibilités d'offrir des droits superficiels ou des contrats d'emphytéose. Aussi, nous avons réalisé une étude sur le potentiel de l'exploitation ferroviaire dans le Parc industriel et nous avons acquis des terrains attractifs sur le territoire industriel pour limiter les effets spéculatifs du développement et garantir un prix d'acquisition raisonnable pour les futurs projets.

INDICATEUR	ÉTAT ACTUEL	RÉSULTAT À CE JOUR	CIBLE 2024
Révision du prix de vente des terrains	En contrôle	100 %	100 %



4.3 | Bâtir un plan d'action avisé en développement durable

Nous avons élaboré un plan de développement durable avec des objectifs ambitieux et mis en œuvre plusieurs initiatives pour faire de notre Parc industriel un modèle inspirant. Parmi ces initiatives figurent la réalisation d'un Plan d'action biophilique, la création d'un Guide d'implantation pour les nouvelles entreprises et l'établissement d'un Plan de partenariat entre les entreprises et organismes du Parc industriel. Ce plan collaboratif vise à concrétiser des projets porteurs, tels que la mise en place d'une station de surveillance des effets cumulatifs sur la qualité de l'air.

INDICATEUR	ÉTAT ACTUEL	RÉSULTAT À CE JOUR	CIBLE 2024
Plan de développement durable 2023-2028	En contrôle	100 %	100 %



LE PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les orientations et stratégies gouvernementales des dernières années ont propulsé le développement de la Société, considérant le rôle central qu'elle joue, avec la Ville de Bécancour, dans la filière batterie et dans la Vallée de la transition énergétique (VTE). Cette année, la Société a déposé son nouveau Plan d'action de développement durable 2023-2028. Afin d'assurer une cohérence avec le Plan d'action pour une économie verte du Gouvernement du Québec, nous sommes fiers d'avoir défini des objectifs stratégiques audacieux et inédits. Ainsi, ce sont douze actions concrètes qui sont prévues et qui se réaliseront d'ici 2028.

17 objectifs pour sauver le monde

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux et chacune de leurs cibles d'ici à 2030. Le nouveau Plan d'action de développement durable 2023-2028 de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour rejoint chacun des 17 objectifs de l'ONU pour un avenir où prospérité économique et respect de l'environnement se conjuguent harmonieusement.



NIVEAUX ATTEINTS DANS LE PROGRAMME DE L'ALLIANCE VERTE



LÉGENDE :

- 1: suivi réglementaire
- 2: meilleures pratiques
- 3: Systèmes de gestion intégrés et impacts quantifiés
- 4: Technologies de pointe et cibles de réduction
- 5: Excellence et leadership

ANNÉE	GAZ À EFFET DE SERRE	PRÉVENTION DES FUITES ET DÉVERSEMENTS	HARMONISATION DES USAGES	LEADERSHIP ENVIRONNEMENTAL	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS (ajout en 2022)
2016	4	2	2	4	2	
2017	4	2	2	4	2	
2018	4	2	2	4	2	
2019	3	2	2	4	2	
2020	3	2	2	4	2	
2021	3	2	2	3	2	
2022	3	2	2	3	2	1
2023	3	2	2	3	2	1

Numéro du sous-objectif de la SGDD*	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Résultats 2023-2024
1.1.2 ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Action 1 : Faciliter l'implantation d'entreprises vertes	1.1 Proportion des terrains vendus à des entreprises s'inscrivant dans la stratégie batterie ou la décarbonation du Québec	80 %	100 %
1.1.3 ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET DES TECHNOLOGIES PROPRES	Action 2 : Accélérer l'accessibilité des terrains pour de nouvelles entreprises	2.1 Proportion de la superficie totale prête pour l'accueil des nouvelles entreprises s'inscrivant dans la stratégie batterie ou la décarbonation du Québec	40 %	40 %
2.1.2 AMÉLIORER L'ÉTAT DE SITUATION DES ESPÈCES FAUNIQUES ET FLORISTIQUES DU QUÉBEC	Action 3 : Créer de nouvelles aires protégées	3.1 Proportion de la surface totale du territoire industriel conservée en aires protégées	1,8 %	1,8 %
2.2.2 PRÉVENIR LES EFFETS SUR LA SANTÉ ASSOCIÉS À LA DÉGRADATION DE LA NATURE	Action 4 : Implanter un programme de surveillance environnementale	4.1 Nombre de nouveaux projets annuels communs réalisés via le PPEOP	1	1
4.2.2 RÉDUIRE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DU TRANSPORT DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES	Action 5 : Augmenter la capacité intermodale offerte sur le territoire	5.1 Augmentation de la quantité annuelle de marchandises transigées au port	Hausse de 1,2 % par rapport à l'année précédente	Hausse de 1,7 % par rapport à l'année précédente
	Action 6 : Augmenter la capacité intermodale offerte sur le territoire	6.1 Augmentation du kilométrage de rails disponible sur le territoire	Aucun ajout	Aucun ajout
4.3.1 APPUYER LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DURABLE	Action 7 : Appuyer les entreprises et organismes et organismes locaux	7.1 Nombre de projets culturels, éducatifs et liés aux saines habitudes de vie de la région, soutenus par la Société	3	5
5.1.1 ÉVALUER LA DURABILITÉ DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES	Action 8 : Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles	8.1 Proportion des interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 %	100 %
5.4.1 AUGMENTER LA PART DES ACQUISITIONS RESPONSABLES	Action 9 : Augmenter la proportion de l'acquisition responsable	9.1 Proportion du nombre des acquisitions issues des contrats octroyés au terme d'un appel d'offres public, intégrant des composantes responsables	20 %	25 %
5.6.1 AUGMENTER LA DURABILITÉ DU PARC IMMOBILIER ET DES INFRASTRUCTURES	Action 10 : Réduire l'émission des gaz à effet de serre des bâtiments et infrastructures pour lesquels la Société acquitte le coût de la consommation d'énergie	10.1 Nombre d'initiatives d'efficacité énergétique réalisé annuellement	1	1
5.6.2 ACCROITRE LA GESTION ÉCORESPONSABLE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION	Action 11 : Favoriser l'implantation écoresponsable des nouvelles entreprises	11.1 Proportion annuelle des nouveaux projets qui atteignent le pointage d'acceptabilité du Guide d'implantation	100 %	100 %
5.8.1 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES DU PARC DE VÉHICULES LÉGERS ET LOURDS DE L'ÉTAT	Action 12 : Réduire l'émission des gaz à effet de serre du parc de véhicules légers de la Société	12.1 Proportion d'acquisition de nouveaux véhicules légers hybrides ou électriques	100 %	100 %

*SGDD : Stratégie gouvernementale de développement durable

LES RÉSULTATS EN BREF

En 2024, le résultat net de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour s'élève à 46 157 087 \$. Afin de financer ses opérations courantes, la Société bénéficie principalement de produits de gestion portuaire, de location d'immeubles, de services d'approvisionnement en eau industrielle et d'une entente avec la Ville de Bécancour pour le partage des coûts d'entretien.

Les produits de gestion portuaire ont augmenté de 8,2 % au cours de la dernière année, alors que les produits de location d'immeubles et de services d'approvisionnement en eau industrielle ont respectivement augmenté de 11,2 % et 2,3 %.

Les ventes de terrains ne sont pas des produits récurrents. Les liquidités qu'elles génèrent ainsi que les intérêts qui en découlent sont placés dans des véhicules à court terme, afin de financer une partie des travaux en infrastructure. Ce sont 40 hectares qui ont été vendus pour des projets liés au créneau de la décarbonation et des technologies vertes en 2023-2024.

En excluant le coût des terrains vendus, les charges d'exploitation sont passées de 7 496 271 \$ en 2023, à 8 852 328 \$ en 2024, pour une augmentation globale de 18 %. Les dépenses ayant subi l'augmentation la plus importante concernent l'entretien et les réparations. Des travaux de pavage et de drainage au port viennent en partie expliquer cette augmentation. L'équipe opérations se mobilise pour assurer la pérennité des infrastructures d'origine. Certains actifs ont plus de cinquante ans; c'est pourquoi des actions ciblées ont été entreprises pour mettre en place un plan de gestion des actifs pour l'usine de traitement des eaux industrielles et un plan d'intervention des infrastructures (aqueduc, égouts et chaussée).

100%

La proportion des terrains vendus à des entreprises s'inscrivant dans la stratégie batterie ou la décarbonation du Québec



LES RESSOURCES HUMAINES

Le personnel de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est le moteur de l'organisation. Leur expertise, leur engagement, leur innovation et leur interaction quotidienne avec les clients, les investisseurs et les parties prenantes sont essentiels pour la réalisation de la mission et des objectifs de l'organisation. Sans une équipe compétente et dévouée, même les meilleures stratégies ne peuvent aboutir aux résultats escomptés.

47%
femmes
53%
hommes

Taux de mobilisation des employés
79%

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Effectif au 31 mars, incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel.

Secteur d'activité	2023	2024	Écart
Bureau du président-directeur général	1	2	1
Direction finances, ressources humaines et TI	9	9	0
Direction des opérations	12	11	-1
Direction soutien technique et environnement	5	5	0
Bureau de projet filière batterie	5	5	0
Bureau de projet volet portuaire	0	1	1
TOTAL	32	33	1

Explication concernant la variation de résultats entre les années : En décembre 2023, la Société s'est vu octroyer 10 équivalents à temps complet réguliers de plus que l'an dernier. Ces nouveaux effectifs viendront supporter la Société pour les nouveaux mandats de gestion et de développement du Parc industriel La Prade ainsi que pour le grand projet de développement des infrastructures portuaires. Le recrutement est amorcé au 31 mars 2024.

Poste par catégorie d'emploi au 31 mars

	2023	2024
Cadres ¹	7	8
Professionnels	11	12
Personnel de bureau, techniciens, ouvriers	11	11
Personnel occasionnel	3	2
TOTAL	32	33

1. Le terme cadres inclut la haute direction, mais exclut les membres du conseil d'administration.

Taux de roulement du personnel régulier

	2022-2023	2023-2024
Taux de roulement (sans les départs à la retraite)	9,8%	9,1%
Taux de roulement (départs à la retraite seulement)	0,0%	3,0%
Taux de roulement	9,8%	12,1%

Réduire le taux de roulement des employés est crucial pour la stabilité, la productivité et le moral de l'organisation. Dans un contexte de forte croissance, diverses ressources compétentes et qualifiées doivent être accessibles afin de réaliser les projets et de garantir la continuité des activités. Des expertises spécifiques peuvent être ponctuellement nécessaires. La Société a choisi de s'entourer d'un réseau de collaborateurs externes agiles, diversifiés, fiables et compétents pour maximiser les chances de succès. Ce réseau doit être en cohérence avec les ambitions et il doit pouvoir répondre aux besoins des employés autant lors de situations imprévues que dans la réalisation des différentes activités.

La Société aspire à créer un environnement de travail toujours plus attractif et bienveillant, afin de promouvoir une culture où les employés se sentent valorisés, soutenus et motivés à rester et à évoluer au sein de l'organisation.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses de formation

	2022-2023	2023-2024
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques et techniques	10 969 \$	16 340 \$
Développer des connaissances relatives à la santé et à la sécurité	11 643 \$	10 475 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés en gestion	5 771 \$	12 446 \$
Favoriser le développement des compétences générales	9 843 \$	4 545 \$
Total	38 226 \$	43 806 \$
Somme allouée par personne¹	1 274 \$	1 369 \$
Proportion de la masse salariale (%)²	1,46%	1,48%

1. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel, le personnel technique et le personnel de bureau.

2. La masse salariale inclus les salaires versés qui ont été capitalisés.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	Hrs travaillées	Hrs suppl.	Hrs rémunérées	Total en ETC transposé
Personnel d'encadrement	13 090	0	13 090	7,17
Personnel professionnel	21 253	13	21 266	11,64
Personnel de bureau et technicien	11 636	10	11 646	6,38
Ouvriers	10 001	49	10 050	5,50
TOTAL	55 980	72	56 052	30,69

CONTRATS DE SERVICES

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	2	147 750 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	62	55 436 107 \$
TOTAL	64	55 583 857 \$

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est une entreprise du gouvernement du Québec. Son conseil d'administration adopte le budget annuel de l'organisation et le transmet au ministre des Finances du Québec. Les états financiers sont audités par le Vérificateur général du Québec. Les activités régulières sont principalement financées par les opérations courantes. Quand aux projets spéciaux, ils sont constitués d'activités ciblées à caractère non récurrent, en réponse à des mandats spécifiques dont les dépenses sont assumées par plusieurs sources de financement.

PRODUITS ET DÉPENSES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS POUR LA RÉALISATION DE LA MISSION

Produits	Budget 2023-2024 \$	Produits réels 2023-2024 \$	Écart \$	Produits réels 2022-2023 \$
Opérations courantes	15 295 134	19 314 240	4 019 106	13 809 284
Produits liés à la vente de terrains ¹	70 178 400	37 227 598	-32 950 802	24 233 802

Dépenses	Budget 2023-2024 \$	Dépenses réelles 2023-2024 \$	Écart \$	Dépenses réelles 2022-2023 \$
Opérations courantes ²	12 835 304	8 852 328	3 982 976	7 496 271

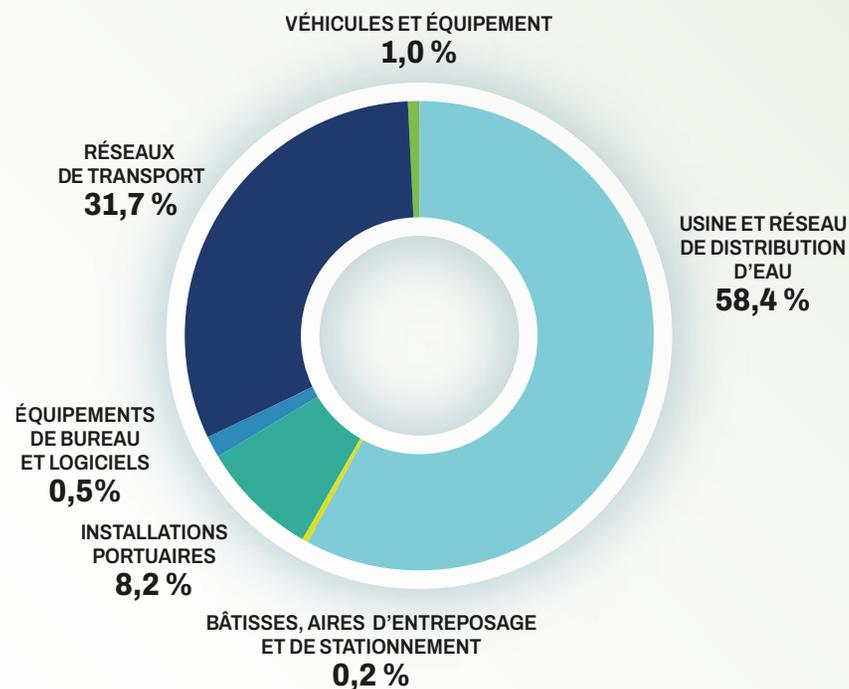
² Toutes les ventes de terrains prévues se sont matérialisées à l'exception d'une, dont l'estimation était de 35.9M\$.

¹ Excluant le coût des terrains vendus

48,9 M\$ en investissements pour la réalisation des travaux d'infrastructure pour le développement du Parc industriel.

98 % des investissements en développement du territoire

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT



LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les ressources informationnelles sont essentielles pour le fonctionnement efficace et stratégique d'une organisation. À la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, elles sont principalement utilisées pour l'atteinte des objectifs suivants :

LA COMMUNICATION ET LA COLLABORATION

Les informations facilitent la communication et la collaboration entre les différentes unités de l'organisation et tous les intervenants externes. Cela est particulièrement important pour optimiser la coordination des différents projets.

LA PRISE DE DÉCISION INFORMÉE

Les informations pertinentes et à jour permettent aux décideurs de prendre des décisions éclairées. Cela peut concerner des décisions stratégiques, opérationnelles ou tactiques.

L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Les ressources informationnelles aident à optimiser les processus internes, en fournissant des outils et des données précises et en temps réel sur les projets et les activités. Cela peut conduire à une réduction des coûts et à une amélioration de la productivité.

L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT

L'accès à des informations sur les nouvelles technologies et les meilleures pratiques peut stimuler l'innovation et le développement au sein de l'organisation.

LA GESTION DES CONNAISSANCES

Les ressources informationnelles permettent de capturer, stocker et diffuser les connaissances au sein de l'organisation. Cela aide à préserver le savoir-faire et à faciliter le transfert de connaissances entre les employés.

En avril 2023, la Société a mis en ligne un nouveau site Web, modernisé et actualisé, se conformant aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

De plus, afin de souligner l'arrivée de la filière batterie à Bécancour, la Société a fait équipe avec la Ville de Bécancour pour créer une image de marque mettant en valeur le souffle positif et l'énergie nouvelle qui flotte dans la région. Un deuxième site Web est né, pour offrir un maximum d'information sur le développement de la filière batterie à Bécancour aux citoyens et aux entreprises.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, les dépenses en ressources informationnelles se sont élevées à 172 000 \$. La composition du montant se répartit comme suit : 119 000 \$ pour les différents logiciels et licences d'application et la cybersécurité, 37 000 \$ pour de l'assistance technique externe en informatique et 16 000 \$ pour la gestion des données.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, les investissements en ressources informationnelles se sont élevés à 237 000 \$. Ces investissements ont servi à moderniser et à maintenir à jour le parc informatique, amorcer un projet de restructuration global des systèmes d'accès sur le territoire de la Société, implanter un système de gestion des actifs et mettre en ligne deux sites Web.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



LE COMITÉ DE DIRECTION



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société exerce son mandat en conformité avec les obligations dictées par la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* et la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Le Conseil approuve les politiques qui régissent l'organisation. Il établit, en outre, les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en œuvre et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Il adopte le plan stratégique et approuve les états financiers, le rapport annuel d'activités et de développement durable ainsi que le budget annuel de la Société. Il approuve également les règles de gouvernance de la Société, les codes d'éthique, les profils de compétences et d'expérience requis pour les nominations au Conseil ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et du président-directeur général. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement de régie interne, il autorise certaines interventions financières liées aux fonds propres de la Société.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil est constitué de quatre femmes et de six hommes qui sont des représentants du secteur industriel, du milieu des affaires et de l'éducation.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi constitutive de la Société et à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration fait appel aux comités suivants : le comité d'audit, le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines.

LA GOUVERNANCE

En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le président du Conseil peut assister à toutes les réunions de ces comités. Au cours de l'exercice, le Conseil s'assure que les comités ont recours à l'expertise de sociétés externes pour appuyer leurs travaux, lorsqu'ils le jugent opportun.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de Mme Francine Clermont, M. Jean Poliquin, et de Mme Karine Provencher, CPA, qui en est la présidente. Le comité doit, entre autres, remplir les fonctions suivantes : veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient en place et s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; valider qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est en place et en assurer le suivi; réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par l'auditeur interne ou par un dirigeant. Les membres ont rencontré les personnes représentant le Vérificateur général du Québec et ils ont recommandé l'approbation des états financiers de la Société.

Le comité doit aussi veiller à la mise en place d'un processus de gestion des risques, recommander au Conseil, pour approbation, des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société et s'assurer du respect de ces politiques.

Le comité d'audit s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice. Il s'est penché sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023 et les résultats d'audit de l'exercice financier 2022-2023. De plus, il a supervisé la mise en place d'un plan d'action et en a assuré le suivi relativement au rapport, aux responsables de la gouvernance et à la direction, puis a étudié le plan de développement du personnel.

Le comité d'audit a suivi avec rigueur le développement du territoire ainsi que le déploiement des infrastructures liées à la filière batterie, incluant

l'achat et la vente de terrains, ainsi que le suivi de l'échéancier et du coût des travaux.

Le comité a analysé les impacts de la gestion du Parc La Prade en ce qui concerne la convention avec le MEIE, la politique de fixation de prix et l'étude des types de propriétés.

La politique de divulgation financière, les enjeux de comptabilisation et la gestion des avenants ont également été des sujets de préoccupation.

Les états financiers trimestriels au 30 juin, 30 septembre et 31 décembre 2023 ont été examinés, tout comme le plan d'audit pour l'exercice financier 2023-2024. Le comité a aussi analysé le budget d'investissement 2024-2025, le budget d'exploitation 2024-2025 et la tarification pour cette même période. Les demandes de dons et commandites ont été prises en compte, ainsi que les chèques de plus de 1 000\$. Les contrats de 25 000\$ et plus n'ayant pas fait l'objet d'un appel à la concurrence, et ceux de 52 500\$ et plus, ont été revus par le comité.

Le comité a aussi examiné les statistiques portuaires, revu les comptes de dépenses du président-directeur général, et enfin, a analysé les états financiers de la Société portuaire du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de M. Jean Poliquin, M. Richard Perron et Mme Marie-Claude Masson, qui en est la présidente. Il a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales. Il est également chargé d'établir le profil de compétences et d'expérience des administrateurs et de déterminer les critères d'évaluation de ces derniers, à l'exception du président du conseil

et du président-directeur général de la Société. De plus, il encadre l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

Le comité s'est penché sur plusieurs sujets en 2023-2024 et a fait des recommandations au conseil d'administration concernant la politique de rémunération des administrateurs, la politique de protection des renseignements personnels, de sécurité de l'information et de confidentialité. Il a également examiné le fichier des renseignements personnels, le registre de communications de renseignements personnels et le calendrier de conservation.

Des modifications au Règlement sur la régie interne ont été proposées, tout comme à la politique d'utilisation des technologies de l'information. Le plan d'action de développement durable 2023-2028 a été discuté, ainsi que la politique de dons et commandites et la mise à jour du code d'éthique applicable aux dirigeants et aux employés.

Le comité a également abordé la formation des administrateurs, le renouvellement des mandats et les nouvelles nominations à titre d'administrateur.

En plus de ces recommandations, le comité a effectué des suivis relatifs à l'évaluation de la performance du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année 2022-2023 et à la formation des administrateurs concernant le pilotage des transformations stratégiques.

LE COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines est composé de M. Yves Hamelin, M. Jean Poliquin et M. Richard Perron, qui en est le président. Il remplit les fonctions suivantes : s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines, élaborer et recommander un profil de compétences et d'expérience, contribuer à la sélection des

dirigeants, établir un programme de planification de leur relève et recommander la politique générale de rémunération et autres avantages sociaux.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité a été consulté et a fait des suivis sur plusieurs dossiers importants. La révision du règlement concernant les effectifs, les normes, les barèmes et les autres conditions de travail des employés non syndiqués a été une priorité. Des modifications de la structure organisationnelle ont été apportées pour améliorer l'efficacité et la réactivité de l'organisation. Les conditions de travail des cadres et des professionnels ont également été modifiées pour mieux répondre aux besoins et aux attentes du personnel.

Le comité a élaboré un plan de développement des ressources humaines pour l'année 2023-2024, visant à renforcer les compétences et les performances des employés. Il a suivi de près les travaux relatifs au maintien de l'équité salariale, s'assurant que tous les employés reçoivent une rémunération juste et équitable. Un plan d'action en santé-sécurité au travail a été mis en place pour garantir un environnement de travail sûr et sain et des discussions ont été menées sur certains enjeux de santé et sécurité au travail.

Le comité a également participé au processus de sélection de la directrice soutien technique et environnement, de la directrice de projet pour le développement portuaire et de la conseillère en relation avec le milieu, veillant à ce que ces postes soient pourvus par des candidats qualifiés et compétents. Les enjeux liés aux ressources humaines ont été examinés pour identifier et résoudre les problèmes éventuels. L'augmentation des effectifs a été discutée pour répondre aux besoins croissants de l'organisation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean Poliquin

STATUT : administrateur indépendant

NOMMÉ À TITRE DE PRÉSIDENT : le 30 juin 2023 pour un mandat de 5 ans
Première nomination à titre d'administrateur le 31 mars 2004

Diplômé en finances, M. Poliquin est gestionnaire de portefeuille et conseiller principal en gestion de patrimoine depuis de nombreuses années au sein de la Financière Banque Nationale. M. Poliquin est très impliqué dans le milieu des affaires de la région. Il a siégé sur plusieurs conseils d'administration dont le Pavillon St-Arnaud, la Jeune chambre de la Mauricie, la Fondation du Collège Lafleche, le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières, le Regroupement des chambres de commerce de la Mauricie et la Fondation Maison Carpe Diem dont il est toujours président. Sa performance, son attitude positive, ses relations auprès des clients ainsi que son implication exemplaire à l'intérieur comme à l'extérieur de la Financière Banque Nationale ont été soulignées par de nombreux prix prestigieux au cours des dernières années.



Donald Olivier

STATUT : administrateur

NOMMÉ : le 30 mai 2022 en tant que PDG de la Société pour un mandat de 5 ans

M. Olivier détient un baccalauréat en génie et gestion de la construction de l'École de technologie supérieure, acquis en 1994, et occupe le poste de président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) depuis mai 2022. La SPIPB joue un rôle clé dans la stratégie de déploiement de la filière batterie en accueillant de nombreuses entreprises d'envergure spécialisées dans le créneau de la production des matériaux de batterie et en accompagnant les futurs investisseurs dans leurs démarches. Précédemment, M. Olivier eut la charge de la fermeture et du déclassement de la Centrale nucléaire de Gentilly-2, un projet très sensible pour la Société d'État ainsi que pour la région de Bécancour. Toujours pour Hydro-Québec, il fut responsable de l'exploitation des 60 barrages et 14 centrales hydroélectriques de la Mauricie/Centre-du-Québec, en plus de piloter de nombreux projets de démantèlement, de reconstruction et de réhabilitation de barrages et d'évacuateurs de crues.



Marie-Claude Masson

STATUT : administratrice indépendante

NOMMÉE : le 7 février 2024 pour un mandat de 4 ans

Mme Masson possède un baccalauréat en droit et est membre du Barreau du Québec. Elle possède également une formation en médiation civile, commerciale et en milieu de travail. Mme Masson a pratiqué le droit pendant 14 ans dans des cabinets d'avocats de la région. Elle s'est jointe à l'Université du Québec à Trois-Rivières en 2010 à titre de conseillère juridique au Secrétariat général, puis depuis quelques années, au Service des partenariats et du soutien à l'innovation. Mme Masson s'est également impliquée dans diverses organisations notamment à la Maison Carpe Diem.



Karine Provencher

STATUT : administratrice indépendante

NOMMÉE : le 22 juin 2022 pour un mandat de 3 ans

Mme Provencher est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA auditrice, CA), elle possède une maîtrise en administration des affaires et un baccalauréat en sciences comptables. Mme Provencher est associée au sein de la pratique de certification de MNP (bureaux de la Mauricie) et possède plus de 20 ans d'expérience au service d'entreprises de secteurs d'activités très variés. Elle a siégé sur de nombreux conseils d'administration dont le Cégep de Trois-Rivières, l'Université du Québec à Trois-Rivières, la Chambre de commerce et d'industrie de Trois-Rivières et le Regroupement des chambres de commerce de la Mauricie.



Francine Clermont

STATUT : administratrice indépendante

NOMMÉE : le 30 juin 2020 pour un mandat de 3 ans

Première nomination à titre d'administratrice le 7 avril 1993

Native de la région, Mme Clermont détient une maîtrise en gestion des systèmes de petites et moyennes dimensions, une formation d'Approvisionneur professionnel agréé (APA) de l'Association canadienne de gestion des achats et un baccalauréat en administration des affaires. Dès la fin de ses études, Mme Clermont s'est investie dans le développement d'entreprises. D'abord à titre de présidente de la Compagnie de bois Laurentide, puis comme présidente-directrice générale de Les industries Pro-Tac, manufacturier de produits d'isolation qu'elle a fondé et qui détient aujourd'hui des usines au Canada, aux États-Unis et en Chine. Mme Clermont s'est également impliquée dans le développement de sa région en siégeant sur différents comités ou conseils d'administration, dont le Fonds de diversification économique Mauricie-Centre-du-Québec, la Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières et le Fonds régional de solidarité Mauricie et Centre-du-Québec.



Yves Hamelin

STATUT : administrateur indépendant

NOMMÉ : le 7 février 2024 pour un mandat de 4 ans

Première nomination à titre d'administrateur le 4 décembre 2013

M. Hamelin possède le titre d'Administrateur de sociétés certifié (ASC) et est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec. Il possède une maîtrise en gestion de projets et un baccalauréat en information scolaire et professionnelle. M. Hamelin a œuvré pendant plus de 30 ans dans le secteur manufacturier, principalement dans l'industrie chimique, où il a occupé d'importantes fonctions. En 2015, il a créé sa propre entreprise SAV3 Cabinet Conseil où il a développé une expertise en analyse des comportements. Au cours des années, il a siégé à de nombreux conseils d'administration et est actuellement président du conseil de Groupes VCI Composites et administrateur du Conseil Patronal de l'environnement du Québec et de Granite DRC.



Suzie O'Bomsawin

STATUT : administratrice indépendante

NOMMÉ : Première nomination à titre d'administratrice le 7 février 2024 pour un mandat de 4 ans

Mme Suzie O'Bomsawin a suivi une formation académique solide et diversifiée à l'Université Laval. En 2007, elle a obtenu un baccalauréat intégré en économie et en politique, suivi en 2010 d'une maîtrise en administration des affaires avec une spécialisation en développement international. Elle a consolidé son expertise en gouvernance en devenant administratrice de sociétés certifiée en 2019, grâce au programme du Collège des administrateurs de sociétés. Sa carrière professionnelle témoigne de son engagement envers les communautés autochtones et son aptitude à gérer des organisations complexes. Depuis 2022, Mme O'Bomsawin occupe le poste de directrice générale adjointe au Conseil des Abénakis d'Odanak, où elle est responsable des ressources humaines. Auparavant, elle a dirigé le Bureau du Ndakinna au Grand Conseil de la Nation W8banAki, démontrant sa capacité à mener des initiatives stratégiques et à promouvoir le développement durable des territoires autochtones. Mme O'Bomsawin est membre du Cercle d'indépendance autochtone pour Parcs Canada, membre indépendante du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et membre du Comité consultatif autochtone, Espace pour la vie.



Richard Perron

STATUT : administrateur indépendant

NOMMÉ : le 7 février 2024 pour un mandat de 4 ans

Après des études universitaires en chimie, M. Perron a obtenu un certificat en gestion des ressources humaines et un diplôme d'études supérieures spécialisées en relations de travail. Il est membre de l'Ordre des chimistes et membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec. M. Perron a travaillé au sein d'entreprises manufacturières de la région à titre de responsable de laboratoire, puis comme directeur des ressources humaines chez Cepsa Chimie, où il est actuellement directeur général. Au cours des années, M. Perron a collaboré à la Cellule de mentorat de Nicolet-Bécancour, au Conseil Régional des Partenaires du Marché du Travail du Centre-du-Québec, au Comité de développement durable de la Ville de Bécancour, à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cœur-du-Québec et à Entreprendre MRC Bécancour, conseil sur lequel il siège encore aujourd'hui



Jean-François Béland

STATUT : observateur, représentant du MEIE

NOMMÉ : le 28 octobre 2021

M. Béland occupe depuis 2021 le poste de vice-président, Ressources Québec à Investissement Québec. Il a été, de 2015 à 2021, vice-président, Stratégie et affaires corporatives de la société General Fusion inc. de Vancouver (Colombie-Britannique). Il a également travaillé, de 2007 à 2015, chez AREVA S.A., à Paris et Toronto, notamment comme vice-président exécutif d'AREVA Canada inc. Avant son passage dans l'industrie, il a œuvré au sein de la fonction publique du Canada et au Cabinet du premier ministre du Canada, à titre de conseiller en politiques sur les questions de gouvernance et le Conseil du Trésor. M. Béland est diplômé de l'Université de Montréal (B. Sc.), de l'École nationale d'administration publique (M.A.P. et diplôme d'études supérieures spécialisées en administration publique), de l'École des hautes études commerciales (diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion), de Bordeaux École de Management (M.B.A.), de l'Université Paris IX Dauphine (M. Sc., gestion stratégique) et de l'Université de la Colombie-Britannique (certificat en gestion de projets). En 2014, il a terminé avec succès le Senior Nuclear Plant Management Course (SNPM). M. Béland est Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur de France, administrateur de la fondation du Collège de Montréal et membre du conseil consultatif de la Gina Cody School of Engineering and Computer Science de l'Université Concordia.



Mathieu Gagnon

STATUT : administrateur indépendant

NOMMÉ : le 30 juin 2020 pour un mandat de 3 ans

Première nomination à titre d'administrateur le 4 décembre 2013

Après une maîtrise en gestion de la productivité et un baccalauréat en administration des affaires, M. Gagnon a débuté sa carrière comme superviseur de production (responsable des projets spéciaux), puis directeur commercial du département mécanique et du génie industriel chez General Motors à Boisbriand. Un retour dans sa région l'a amené à occuper un poste de directeur des opérations chez Soucy International, puis d'assistant-directeur général chez Ganotec. Inspiré par une tradition familiale d'entrepreneur, M. Gagnon a finalement fondé sa propre entreprise, le Groupe MACO, qui offre des services de construction et d'entretien industriels. M. Gagnon s'implique également dans le développement économique de la région notamment à l'organisme DEBI (Développement économique Bécancour inc.).



Danielle Hébert

Secrétaire du Conseil

MANDATS ET STATUT DES MEMBRES DU CA

ADMINISTRATEURS ACTUELS

	Mathieu Gagnon	Yves Hamelin	Marie-Claude Masson	Suzie O'Bomsawin	Richard Perron	Karine Provencher	Francine Clermont	Jean Poliquin	Donald Olivier
Date de début du mandat actuel	2020-06-30	2024-02-07	2024-02-07	2024-02-07	2024-02-07	2022-06-22	2020-06-30	2023-06-30	2022-05-30
Date de fin du mandat actuel	2024-05-22	2028-02-06	2028-02-06	2028-02-06	2028-02-06	2025-06-21	2023-02-07	2028-06-29	2027-05-29

STATUT, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES PRINCIPALES

	Mathieu Gagnon	Yves Hamelin	Marie-Claude Masson	Suzie O'Bomsawin	Richard Perron	Karine Provencher	Francine Clermont	Jean Poliquin	Donald Olivier
Statut d'indépendance	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Gestion	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Audit et contrôle	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Droit	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Génie (construction et entretien d'ouvrages majeurs)	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Environnement et développement durable	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Ressources humaines et gestion organisationnelle	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gestion de risques	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Domaine de l'énergie	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Planification stratégique	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Technologies de l'information et cybersécurité	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Communication	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Développement des affaires	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gouvernance de sociétés d'État	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Relations gouvernementales	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Connaissance de la communauté environnante et des parties prenantes	■	■	■	■	■	■	■	■	■

ASSIDUITÉ

	CONSEIL D'ADMINISTRATION		COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE
	Séances régulières	Séances additionnelles				
Francine Clermont membre du conseil d'administration et membre du comité d'audit jusqu'au 7 février 2024	3/4	3/5	7/7			
Mathieu Gagnon	3/5	1/5				
Yves Hamelin membre du comité de ressources humaines	5/5	4/5			4/4	5/7
Marie-Claude Masson présidente du comité de gouvernance et d'éthique	4/5	4/5		7/7		
Suzie O'Bomsawin membre du conseil d'administration à compter du 7 février 2024 et membre du comité d'audit à compter du 28 mars 2024	1/1					
Donald Olivier président-directeur général	4/5	4/5	7/8	7/7	4/4	6/7
Richard Perron président du comité de ressources humaines et membre du comité de gouvernance et d'éthique	5/5	5/5	1/1	7/7	4/4	6/7
Jean Poliquin président du conseil et membre des 3 comités	5/5	5/5	7/8	7/7	4/4	4/7
Karine Provencher présidente du comité d'audit	5/5	3/5	8/8			
Jean-François Béland observateur représentant du MEIE	5/5	2/5				
Danielle Hébert secrétaire du conseil d'administration	5/5	5/5	7/8	7/7	4/4	

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération versée aux dirigeants pour l'exercice clos le 31 mars 2024

NOMS ET FONCTIONS DES 5 DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS	RÉMUNÉRATION DE BASE VERSÉE	RÉMUNÉRATION VARIABLE		CONTRIBUTION AUX RÉGIMES DE RETRAITE ASSUMÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT	AUTRES AVANTAGES VERSÉS OU ACCORDÉS	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
		RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE VERSÉE	RILT VERSÉ			
Donald Olivier président-directeur général	169 364 \$	- \$	- \$	18 486 \$	589 \$	188 439 \$
Marc-André Harnois directeur du bureau de projet	137 027 \$	- \$	- \$	14 388 \$	2 149 \$	153 564 \$
Daniel Bibeau ¹ directeur soutien technique et environnement	42 345 \$	- \$	- \$	309 \$	110 894 \$	153 548 \$
Anne Villeneuve directrice finances, ressources humaines et TI	137 334 \$	650 \$	- \$	13 648 \$	1 212 \$	152 844 \$
Stéphane Nourry directeur des opérations	120 002 \$	- \$	- \$	12 231 \$	1 561 \$	133 794 \$
TOTAL	606 072 \$	650 \$	- \$	59 062 \$	116 405 \$	782 189 \$

1 - Fin d'emploi le 2 juin 2023

Honoraires de l'auditeur externe

Les livres et comptes de la Société sont audités par le Vérificateur général du Québec qui a confié les travaux à un auditeur externe. Les honoraires facturés à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour relatifs à cet auditeur externe au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024 se détaillent comme suit :

Honoraires de l'auditeur externe, 2023-2024
pour des services d'audit **54 286 \$**

Rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2024

	RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AU CA		RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AUX COMITÉS		AVANTAGES VERSÉS	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
	PRÉSIDENTE	MEMBRE	PRÉSIDENTE	MEMBRE		
Francine Clermont	- \$	10 600 \$	- \$	2 800 \$	1 790 \$	15 190 \$
Mathieu Gagnon ²	- \$	7 950 \$	- \$	- \$	1 057 \$	9 007 \$
Yves Hamelin	- \$	10 600 \$	- \$	4 900 \$	2 078 \$	17 578 \$
Suzie O'Bomsawin ³	- \$	2 650 \$	- \$	- \$	355 \$	3 005 \$
Richard Perron	- \$	10 600 \$	4 200 \$	4 900 \$	2 649 \$	22 349 \$
Jean Poliquin	21 200 \$	- \$	- \$	10 500 \$	4 283 \$	35 983 \$
Karine Provencher	- \$	10 600 \$	4 200 \$	- \$	1 981 \$	16 781 \$
TOTAL	21 200 \$	53 000 \$	8 400 \$	23 100 \$	14 193 \$	119 893 \$

2 - N'a pas assisté à plus de 75% des réunions régulières et plus de 50% des réunions spéciales

3 - Nouveau membre à partir du 7 février 2024

L'ÉQUIPE SOUTIEN TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT



Andoniaina
Ranaivoson

Éric
Guerrier

Karine
Richard

Nicolas
Noël-Martel

Ayoub
Akif

François
Péloquin

L'ÉQUIPE DES BUREAUX DE PROJETS



Dominic
Desmarais

Hugo
Mailhot-Couture

Laurence
Trépanier

Valérie
Lowndes

Jasmin
Roy

Stéphanie
Marcoux

Marc-André
Harnois

L'ÉQUIPE PORTUAIRE



Stéphane
Nourry

Isabelle
Hélie

Étienne
Mignault-Proulx

L'ÉQUIPE OPÉRATIONS



Daniel
Drapeau

Martin
La Haye

Alain
Cloutier

Stéphane
Roberge

Jonathan
Boulanger

Normand
Mailhot

Samuel T.
Dorval

Stéphane
Nourry



168
navires
accueillis

3,1
millions
de tonnes métriques
manutentionnées

ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

RAPPORT DE LA DIRECTION

TABLE DES MATIÈRES DES ÉTATS FINANCIERS

Rapport de la direction.....	30
Rapport de l'auditeur indépendant.....	31
États financiers	
État du résultat net et du résultat global.....	32
État des variations des capitaux propres.....	33
État de la situation financière.....	34
Tableau des flux de trésorerie.....	36
Notes complémentaires.....	37 à 49

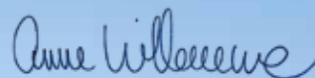
Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

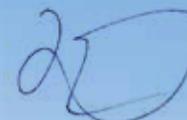
La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Anne Villeneuve, CPA
La directrice finances, administration,
ressources humaines et TI



Donald Olivier
Le président-directeur général

Bécancour, le 4 juillet 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état du résultat net et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur principal d'audit

Québec, le 4 juillet 2024

État du résultat net et du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (en dollars canadiens)

	2024	2023
Produits d'exploitation		
Services portuaires	8 118 351 \$	7 502 197 \$
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	850 000	850 000
Location d'immeubles	772 222	694 296
Services d'eau industrielle	690 684	675 049
Honoraires de gestion	100 000	20 528
Réclamations	32 906	45 152
Autres produits	101 943	306 260
Amortissement des subventions différées (note 18)	159 496	178 059
Produits liés à l'inventaire de terrain	37 227 598	24 233 802
	48 053 200	34 505 343
Charges d'exploitation		
Traitements et avantages sociaux	2 391 880	2 611 236
Entretien et réparations	2 014 621	923 027
Services professionnels, administratifs et autres (note 8)	1 456 100	1 250 486
Fournitures et approvisionnements	638 205	582 007
Gardiennage	492 387	433 447
Taxes municipales et scolaires	159 462	149 014
Déplacements et communications	113 567	100 555
Publicité et promotion	112 148	72 627
Autres charges	20 500	17 861
Amortissement des immobilisations corporelles (note 13)	1 453 458	1 356 011
Coût des terrains vendus	700 041	1 647 839
	9 552 369	9 144 110
Résultat d'exploitation	38 500 831	25 361 233
Autres produits (charges)		
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	8 488 638	3 537 743
Frais financiers (note 7)	(805 875)	(4 021 100)
Perte sur radiation de pièces de rechange en inventaire	(6 470)	-
Perte sur cession et sur radiation d'immobilisations corporelles	(20 037)	(1 516)
	7 656 256	(484 873)
Résultat net et résultat global	46 157 087 \$	24 876 360 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (en dollars canadiens)

	Capital- actions	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} avril 2022	- \$	27 615 971 \$	27 615 971 \$
Capital-actions	138 000 000	-	138 000 000
Résultat net et résultat global	-	24 876 360	24 876 360
Solde au 31 mars 2023	138 000 000	52 492 331	190 492 331
Capital-actions	116 000 000	-	116 000 000
Résultat net et résultat global	-	46 157 087	46 157 087
Solde au 31 mars 2024	254 000 000 \$	98 649 418 \$	352 649 418 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

Au 31 mars 2024 (en dollars canadiens)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	219 305 434 \$	128 167 357 \$
Clients et autres débiteurs (note 9)	5 690 498	1 748 845
Stock de pièces de rechange	50 201	60 287
Frais payés d'avance	1 334 832	312 863
Terrains détenus pour la vente	447 754	1 082 154
	<u>226 828 719</u>	<u>131 371 506</u>
Actifs non courants		
Encaisse affectée en garantie (note 10)	8 500 000	8 500 000
Contribution financière remboursable - Énergir (note 11)	12 545 326	12 783 254
Placements (note 12)	100	100
Terrains détenus pour la vente	79 318 405	36 329 191
Immobilisations corporelles (note 13)	88 956 940	41 498 622
	<u>416 149 490 \$</u>	<u>230 482 673 \$</u>

État de la situation financière

Au 31 mars 2024 (en dollars canadiens)

	2024	2023
Passifs		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer (note 15)	26 985 917 \$	4 161 238 \$
Intérêts courus à payer	110 977	109 167
Retenues sur contrats	3 684 908	1 407 119
Produits reportés	153 384	155 654
Dépôts sur options de vente de terrains	3 433 460	4 316 936
Emprunts (note 16)	643 633	5 293 627
Provision pour congés de maladie (note 17)	15 831	15 869
Subventions différées (note 18)	158 579	158 657
	35 186 689	15 618 267
Passifs non courants		
Emprunts (note 16)	15 255 104	11 151 405
Provision pour congés de maladie (note 17)	27 792	40 765
Subventions différées (note 18)	13 030 487	13 179 905
	63 500 072	39 990 342
Capitaux propres		
Capital-actions (note 25)	254 000 000	138 000 000
Résultats non distribués	98 649 418	52 492 331
	352 649 418	190 492 331
	416 149 490 \$	230 482 673 \$

Engagements (note 22)

Passifs éventuels (note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Pour le conseil d'administration



Jean Poliquin, président



Karine Provencher, administratrice

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (en dollars canadiens)

	2024	2023
Activités d'exploitation		
Résultat net et résultat global	46 157 087 \$	24 876 360 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 453 458	1 356 011
Amortissement des subventions différées	(159 496)	(178 059)
Ajustement de la dette au taux effectif	7 205	8 443
Dotation aux pertes de crédit	237 928	3 546 728
Perte sur cession et sur radiation d'immobilisations corporelles	20 037	1 516
Ajustement pour produits et charges d'intérêts	(7 920 691)	(3 063 371)
	<u>39 795 528</u>	<u>26 547 628</u>
Subvention différée en diminution du coût des terrains détenus pour vente	-	(650 000)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 19)	(45 986 912)	(25 708 933)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(6 191 384)</u>	<u>188 695</u>
Activités de financement		
Variation de l'avance	-	(23 000 000)
Augmentation des emprunts	-	3 977 200
Remboursement d'emprunts	(553 500)	(4 300 000)
Encaissement de subventions différées	10 000	18 192
Émission de capital-actions	116 000 000	138 000 000
Intérêts payés	(567 947)	(474 372)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>114 888 553</u>	<u>114 221 020</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(26 048 680)	(17 198 697)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	950	9 792
Contribution financière remboursable - Énergir	-	(16 329 982)
Intérêts reçus	8 488 638	3 537 743
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(17 559 092)</u>	<u>(29 981 144)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>91 138 077</u>	<u>84 428 571</u>
Trésoreries et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>128 167 357</u>	<u>43 738 786</u>
Trésoreries et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>219 305 434 \$</u>	<u>128 167 357 \$</u>

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 26.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été constituée le 25 octobre 1990 par la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* (RLRQ, chapitre S-16.001). Son siège social est situé au 1000, boulevard Arthur-Sicard, à Bécancour, dans la province de Québec, au Canada. Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour. La Société exécute également tout autre mandat que lui confie le gouvernement du Québec en raison de l'expertise développée dans l'exercice de sa mission. Un tel mandat peut être exécuté à l'extérieur du territoire d'activités de la Société.

En vertu de l'article 4 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. Base d'établissement des états financiers

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme pour tous les exercices présentés.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 4 juillet 2024.

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la provision pour congés de maladie qui correspond à la valeur actualisée des obligations. Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Les montants dans les états financiers sont arrondis au dollar canadien le plus près.

3. Nouvelles normes comptables

Normes nouvelles et révisées appliquées à compter du 1^{er} avril 2023

IAS 1 « Présentation des états financiers »

Au cours de l'exercice, la Société a adopté les nouvelles exigences de l'IASB relativement à l'IAS 1 « Présentation des états financiers ». Ces modifications visent à exiger que l'entité fournisse des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables.

Ces changements n'ont eu aucune incidence sur les montants comptabilisés. Les incidences se limitent à l'information fournie sur les méthodes comptables.

4. Nouvelles normes comptables futures

Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers, de nouvelles normes, de nouvelles modifications et de nouvelles interprétations des normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptées de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur ses états financiers.

IAS 1 « Présentation des états financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 « Présentation des états financiers ». Ces modifications précisent le critère de classement d'un passif en tant que passif non courant qui porte sur le droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. Si l'entité applique ces modifications pour une période antérieure suivant la publication de Passifs non courants assortis de clauses restrictives, elle doit aussi appliquer Passifs non courants assortis de clauses restrictives pour cette période.

Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et une application anticipée est permise.

IAS 1 « Présentation des états financiers - Passifs non courants assortis de clauses restrictives »

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 « Présentation des états financiers ». Ces modifications visent à exiger que les entités fournissent dans les notes, dans les circonstances spécifiées, des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que les passifs non courants assortis de clauses restrictives deviennent remboursables dans les douze mois suivant la date de clôture.

Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et une application anticipée est permise.

IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir – Accords de financement de fournisseurs »

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » et l'IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir ». Ces modifications visent l'ajout de nouvelles obligations d'information visant à accroître la transparence quant aux accords de financements de fournisseurs et à leurs incidences sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité et sur l'exposition de celle-ci au risque de liquidité.

Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et une application anticipée est permise.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'ensemble de ces modifications sur ses états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

5. Méthodes comptables significatives

PRODUITS

Les produits relatifs aux activités principales de la Société sont comptabilisés de la façon suivante :

Services portuaires

La Société constate ses produits liés aux services portuaires lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un contrat, que les services sont rendus aux clients, que le coût du contrat est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est probable.

Location d'immeubles

Les produits de location d'immeubles provenant des contrats de location simple sont comptabilisés sur une base linéaire selon la durée de bail lorsqu'ils sont reçus et recevables, nets des rabais et escomptes.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé sur le solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Ventes de terrains

La Société comptabilise ses produits liés à la vente de terrains à la signature de la convention de vente. La Société conclut également des ententes d'option de vente permettant à un investisseur de réserver un terrain en échange d'un dépôt remboursable seulement selon certaines conditions. Les dépôts encaissés à la signature des ententes d'options sont comptabilisés initialement à titre de dépôts sur options de vente de terrains. Lorsqu'une option de vente est exercée, une convention de vente est conclue et les dépôts précédemment encaissés en vertu de l'entente d'option, sont déduits de la contrepartie à recevoir, en vertu de la convention de vente. Les dépôts non remboursés au client lors de l'abandon d'une entente d'option de vente ou à l'échéance d'une entente d'option de vente, sont reconnus à titre de produits liés à la vente de terrains à l'état du résultat net et du résultat global.

Subventions publiques (liées au fonctionnement)

Dans le cadre de ses activités, la Société reçoit différentes subventions relativement à l'expansion de ses activités dont les remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien. Ces subventions sont constatées lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Subventions publiques (liées aux infrastructures)

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions différées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent. De plus, les subventions relatives aux terrains détenus pour la vente sont comptabilisées en diminution du coût de ces derniers.

INSTRUMENTS FINANCIERS

i) Comptabilisation et évaluation initiale

La Société comptabilise initialement un actif financier ou un passif financier à la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À l'exception des comptes clients qui ne comportent pas une composante financement importante, un actif financier ou un passif financier est mesuré initialement à la juste valeur. Si l'actif financier ou le passif financier n'est pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier ou du passif financier. Les comptes clients qui ne comportent pas une composante financement importante sont initialement comptabilisés à leur prix de transaction.

ii) Classement et évaluation ultérieure - actifs financiers

À la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement, soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Actuellement, la Société détient un placement comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés subséquemment à la comptabilisation initiale, à moins que la Société change de modèle économique pour la gestion des actifs financiers.

Actifs financiers évalués au coût amorti

La Société classe la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les clients et autres débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir), la contribution financière remboursable - Énergir ainsi que l'encaisse affectée en garantie comme actifs financiers évalués au coût amorti. Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des pertes de valeur, si :

- l'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers dans l'intention d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts à des dates spécifiées.

Les produits d'intérêts, les gains ou pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les profits ou pertes sont également comptabilisés au résultat net.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

5. Méthodes comptables significatives (suite)

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

La Société classe le placement comme actif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Un actif financier est ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si :

- l'actif n'est pas détenu pour percevoir des flux de trésorerie contractuels ou pour la revente;
- l'actif ne donne pas lieu à des dates spécifiées à des flux de trésorerie qui correspondent à des remboursements de principal et d'intérêts sur le principal.

iii) Classement et évaluation ultérieure - Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme passifs financiers évalués au coût amorti ou comme passifs financiers évalués à la juste valeur. Tous les passifs de la Société sont évalués au coût amorti.

Passifs financiers au coût amorti

La Société classe les créiteurs et charges à payer (à l'exception des déductions à la source à payer et de la provision pour la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur), les intérêts courus à payer, les retenues sur contrats, les dépôts sur options de vente de terrains ainsi que les emprunts comme passifs financiers évalués au coût amorti. Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains ou pertes de change sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les profits ou pertes sont également comptabilisés au résultat net.

iv) Décomptabilisation

Actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou lorsqu'elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert par la Société sont comptabilisés en tant qu'actif ou de passif distinct.

Passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou expirée.

La Société décomptabilise également un passif financier lorsqu'il y a une modification substantielle des conditions du passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant. Dans cette situation, un nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisé à sa juste valeur, et la différence entre la valeur comptable du passif financier ou de la partie d'un passif financier éteint et le nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisée en résultat net.

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. La Société utilise une technique d'évaluation pour déterminer les pertes attendues sur la durée de vie pour les créances.

Pour les autres actifs financiers, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction des tendances historiques de la probabilité de défaut, du moment des recouvrements et le montant de la perte subie, le tout ajusté, selon le jugement de la direction, en fonction de la conjoncture économique et des conditions de crédit actuelles.

Lors de sa comptabilisation initiale, la Société a déterminé que la contribution financière remboursable - Énergir était dépréciée, dès sa création. Ainsi, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de cet instrument financier sont reflétées dans la juste valeur initiale. L'ajustement à la juste valeur à la date de création de la contribution financière remboursable - Énergir, correspond à l'insuffisance des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir et de la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent est amortie sur la durée de vie restante de l'instrument financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit.

Au 31 mars 2024, une dépréciation de 237 928 \$ a été comptabilisée (2023 : 3 546 728 \$).

Hiérarchie des justes valeurs

La Société a recours à la hiérarchie qui suit pour classer la juste valeur des instruments financiers. Les trois niveaux de la hiérarchie reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations sur des données d'entrées observables utilisées pour l'évaluation :

- Niveau 1 : les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Actifs

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements de portefeuille dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ou qui sont facilement convertibles à court terme (rachetables en tout temps).

Terrains détenus pour la vente

Les terrains détenus pour la vente sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen majoré des coûts spécifiques si applicable. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les terrains, diminué des coûts estimés nécessaires pour effectuer la vente. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont passés en charges dans l'état du résultat net et du résultat global.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

5. Méthodes comptables significatives (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, à l'exception des terrains et remplissage qui ne sont pas amortis. Les durées de vie utile sont les suivantes :

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	10 à 40 ans
Installations portuaires	5 à 40 ans
Véhicules et équipement	5 à 15 ans
Usine et réseau de distribution d'eau	5 à 40 ans
Réseaux de transport	5 à 40 ans
Équipements de bureau et logiciels	5 à 15 ans

La méthode d'amortissement, la valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont passées en revue à chaque année et toute variation des estimations est appliquée sur une base prospective.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont analysés selon des « indicateurs de dépréciation » à chaque période de présentation de l'information financière. Si un tel indicateur est constaté, un test de dépréciation est exécuté pour l'actif ou le groupe d'actifs établi comme étant une unité génératrice de trésorerie (UGT) pour laquelle les flux de trésorerie sont largement indépendants des flux provenant des autres actifs ou groupes d'actifs. Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net aux postes « Amortissements » quand la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de sortie et la valeur d'utilité.

PASSIFS

Dépôts sur options de vente de terrains

La Société encaisse des dépôts sur des options de vente de terrains découlant de contrats signés avec des tiers. Les montants sont constatés à titre de produits lorsque les conditions décrites au contrat sont remplies.

Avantages sociaux futurs

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le coût des prestations futures est imputé au résultat net au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les intérêts nets sont également imputés au

résultat net de l'exercice. Puisque le régime des congés de maladie cumulés est considéré comme un autre avantage à long terme, les écarts de réévaluation sont comptabilisés au résultat net immédiatement dans l'exercice courant.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés de la Société sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. La provision n'est pas actualisée, car la Société estime que les vacances sont majoritairement prises dans l'exercice suivant. Le solde de cette provision est inclus au poste « Crédeurs et charges à payer » à l'état de la situation financière.

Provisions

Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation. Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés, mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements et éventualités. Les provisions comprennent notamment les provisions pour litiges (juridiques, sociaux) et autres (environnement).

Les provisions font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, avec l'aide de conseils externes. Quant à l'environnement, une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut-être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

6. Estimations comptables et jugements critiques de la direction

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. Ces estimations sont modifiées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin au résultat net de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les éléments dont les résultats nets réels pourraient différer de ces estimations de manière importante sont décrits ci-dessous.

6. Estimations comptables et jugements critiques de la direction (suite)

Placement dans la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG)

La Société formule un jugement pour déterminer les entités qu'elle contrôle ou sur lesquelles elle exerce une influence notable. La Société a déterminé qu'elle ne détenait pas le contrôle sur la SPBSG. Par conséquent, les comptes de la SPBSG ne sont pas consolidés dans ceux de la Société. Bien qu'ayant une influence notable sur les activités pertinentes de celle-ci par sa capacité à nommer les membres du conseil d'administration, elle n'a pas le droit aux rendements générés par les activités portuaires, ni au reliquat des actifs nets en cas de dissolution de l'entité. Le jugement de la relation est établi au moment de l'investissement initial et fait l'objet d'une réévaluation lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs éléments ont changé.

Dépréciation d'actifs non financiers

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif non financier a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement critique et souvent un certain nombre d'estimations comptables et d'interprétations. S'il existe un indice qu'un actif financier ou une UGT a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'UGT doit être estimée.

Au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, la Société n'a déterminé aucun indice de dépréciation de ses immobilisations corporelles. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Contribution financière remboursable - Énergir

La présentation de la contribution au coût amorti a nécessité à la Société d'exercer des estimations en ce qui concerne les paramètres utilisés pour son actualisation. Le premier paramètre correspond à la durée totale de l'entente. Le deuxième paramètre correspond aux pertes de crédit anticipées. Au 31 mars 2024, la Société considère qu'elle ne réalisera pas le plein montant de la contribution au terme de l'entente, et qu'il restera un solde de 446 982 \$ non remboursé par Énergir. Une perte a été constatée à titre de dotation aux pertes de crédit au résultat net de l'exercice. Le troisième paramètre concerne le taux d'actualisation de la valeur de la contribution. Ce dernier a été estimé en prenant une moyenne des taux d'intérêts liée à des instruments financiers comparables. Le produit de désactualisation de l'exercice correspond à un montant de 115 124 \$. La Société a constaté une perte à titre de dotation aux pertes de crédit au résultat net de l'exercice d'un montant de 237 928 \$.

Durée d'utilité et valeur résiduelle des immobilisations corporelles

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles de la Société sont établies par la direction au moment de leur acquisition et sont, par la suite, réexaminées à chaque exercice. La durée d'utilité repose sur l'expérience historique concernant des biens

similaires ainsi que sur la prévision d'événements futurs. La direction se sert également de son jugement pour déterminer les composantes importantes. Une composante ou une partie d'immobilisation corporelle est jugée importante si ces coûts répartis sont significatifs comparativement au coût total du bien en question. De plus, pour définir les parties d'un bien, la Société doit déterminer celles qui présentent des durées d'utilité ou des rythmes de consommation distincts.

Provision pour congé de maladie

La portion non courante de la provision pour congés de maladie est évaluée sur une base actuarielle selon une méthode d'estimation simplifiée. Les prévisions actuarielles tiennent compte de l'âge moyen des salariés, du régime de retraite auquel ils contribuent, de leur salaire, du nombre moyen d'heures de maladie non utilisé dans les banques de journée de maladie à la fin de l'exercice et du taux d'actualisation utilisé. Le montant total de la charge pour congés de maladie peut varier en fonction des changements dans les variables utilisées dans le calcul de la provision pour congés de maladie.

7. Frais financiers

	2024	2023
Intérêts sur l'emprunt bancaire	63 363 \$	986 \$
Intérêts sur les dettes	504 584	473 386
Dotation aux pertes de crédit	237 928	3 546 728
	805 875 \$	4 021 100 \$

8. Services professionnels, administratifs et autres

	2024	2023
Services professionnels	1 217 327 \$	964 272 \$
Assurances	238 773	286 214
	1 456 100 \$	1 250 486 \$

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

9. Clients et autres débiteurs

	2024	2023
Comptes clients	933 571 \$	625 130 \$
Compte à recevoir du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	254 645	-
Intérêts courus à recevoir	842 976	449 174
Taxes à la consommation à recevoir	3 623 278	548 350
Autres débiteurs	36 028	126 191
	<u>5 690 498 \$</u>	<u>1 748 845 \$</u>

La période de crédit moyenne pour les services portuaires est de 21,91 jours.
Aucun intérêt n'est facturé sur les comptes clients.

À la fin de l'exercice, une tranche de 504 340 \$ (2023 : 233 697 \$) du solde des comptes clients est à recevoir de 3 clients (2023 : 2 clients). Aucun autre compte client ne représente plus de 10 % du solde total des comptes clients.

Classement des comptes clients par échéances	2024	2023
Courant	823 425 \$	615 087 \$
31 à 60 jours	51 105	1 469
61 à 90 jours	-	-
Plus de 90 jours	59 041	8 574
Total	<u>933 571 \$</u>	<u>625 130 \$</u>

10. Encaisse affectée en garantie

L'encaisse est affectée en garantie de lettres de crédit irrévocables et inconditionnelles pour un montant de 8 500 000 \$ (2023 : 8 500 000 \$). Ces lettres de crédit visent à garantir le paiement de sommes dues ainsi qu'à garantir l'exécution d'obligations contractuelles de la Société découlant d'ententes avec un tiers. Les lettres de crédit sont venues à échéance en mars 2024 et sont automatiquement prolongées d'année en année à compter de leur date d'expiration, au gré de l'émetteur. Au 31 mars 2024, aucune garantie n'a été exécutée par le tiers.

11. Contribution financière remboursable - Énergir

Le 13 mars 2023, la Société a signé un protocole d'entente avec Énergir S.E.C. au coût de 16 329 982 \$, ne portant pas intérêt, qui stipule que la Société s'est engagée à verser une contribution financière pour la réalisation d'un projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel sur son territoire sur une distance approximative de 10,2 kilomètres.

Une analyse de rentabilité du projet est effectuée annuellement jusqu'à la survenance de la première des deux dates suivantes : 1- 7 années consécutives à compter du début de la mise en gaz du projet ou 2- la date à laquelle Énergir remboursera à la Société la totalité du montant de la contribution financière. Au 31 mars 2024, l'analyse de rentabilité a révélé une perte de 446 982 \$ sur la contribution initiale. La valeur du coût de la contribution est désormais de 15 883 000 \$.

Cette contribution a aussi été actualisée au 31 mars 2024. L'impact de 115 124 \$ a été appliqué au crédit de la dotation aux pertes de crédit. Le taux d'actualisation a été estimé en prenant une moyenne des taux d'intérêt liée à des instruments financiers comparables.

Au net, un montant de 237 928 \$ est inclus dans les frais financiers à l'état du résultat net et du résultat global.

Un intérêt de 1,5 % par mois sera applicable sur tout remboursement passé dû.

12. Placements

La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

Le 13 mars 2020, la Société a souscrit à 100 actions "A" émises par la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) d'une valeur nominale de 100 \$.

La juste valeur du placement est de niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

13. Immobilisations corporelles

	2024							2023
	Terrains et remplissage	Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement ⁽¹⁾	Installations portuaires ⁽¹⁾	Véhicules et équipement	Usine et réseau de distribution d'eau ⁽¹⁾	Réseaux de transport ⁽¹⁾	Équipements de bureau et logiciels ⁽¹⁾	Total
Coût des immobilisations								
Solde d'ouverture	7 514 148 \$	6 462 077 \$	41 559 913 \$	1 040 544 \$	36 072 986 \$	17 444 297 \$	838 089 \$	110 932 054 \$
Acquisitions	-	82 717	4 029 404	497 101	28 573 567	15 494 698	255 276	48 932 763
Dispositions	-	-	-	(16 200)	-	-	-	(16 200)
Radiations	-	(10 771)	-	(16 350)	(5 935)	(26 383)	(34 846)	(94 285)
Solde de clôture	7 514 148	6 534 023	45 589 317	1 505 095	64 640 618	32 912 612	1 058 519	159 754 332
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture	-	3 896 901	34 299 516	751 481	19 109 890	10 919 199	456 445	69 433 432
Amortissement de l'exercice	-	111 115	629 865	96 591	266 829	254 852	94 206	1 453 458
Incidence des dispositions	-	-	-	(16 200)	-	-	-	(16 200)
Incidence des radiations	-	(10 771)	-	(16 350)	(2 425)	(11 644)	(32 108)	(73 298)
Solde de clôture	-	3 997 245	34 929 381	815 522	19 374 294	11 162 407	518 543	70 797 392
Valeur comptable nette 2024	<u>7 514 148 \$</u>	<u>2 536 778 \$</u>	<u>10 659 936 \$</u>	<u>689 573 \$</u>	<u>45 266 324 \$</u>	<u>21 750 205 \$</u>	<u>539 976 \$</u>	<u>88 956 940 \$</u>
Valeur comptable nette 2023	<u>7 514 148 \$</u>	<u>2 565 176</u>	<u>7 260 397 \$</u>	<u>289 063 \$</u>	<u>16 963 096 \$</u>	<u>6 525 098 \$</u>	<u>381 644 \$</u>	<u>41 498 622 \$</u>

⁽¹⁾ Des immobilisations sont en cours de construction pour un total de 62 877 916 \$ (2023 : 20 045 433 \$), soit 3 595 \$ pour des bâtisses (2023 : 3 595 \$), 1 158 016 \$ pour des installations portuaires (2023 : 1 956 485 \$), 42 672 576 \$ pour l'usine et le réseau de distribution d'eau (2023 : 14 112 958 \$), 18 815 999 \$ pour le réseau de transport (2023 : 3 915 077 \$) et 227 730 \$ pour des équipements de bureau et logiciels (2023 : 57 318 \$). Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

14. Emprunt bancaire

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec à contracter un emprunt à court terme ou une marge de crédit de 3 000 000 \$ pour ses besoins opérationnels, et ce, jusqu'au 31 mars 2025, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement.

Le 13 avril 2022, une convention de marge de crédit est intervenue entre la Société et le ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Le taux d'intérêt de cette marge de crédit, applicable sur le solde quotidien, correspond au taux moyen des acceptations bancaires de 1 mois apparaissant quotidiennement à la page CDOR du système Reuters ou de tout autre système de cotations de remplacement majoré de 0,3 %.

Au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, le solde est nul.

15. Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
Fournisseurs	26 125 435 \$	3 593 032 \$
Compte à payer au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	308 390	-
Salaires à payer	215 251	229 278
Déductions à la source à payer	53 035	86 776
Provision pour la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur	26 075	11 873
Vacances à payer	257 731	240 279
	<u>26 985 917 \$</u>	<u>4 161 238 \$</u>

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

16. Emprunts

	2024	2023
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 5 000 000 \$, taux effectif de 3,262 %, dont le capital a été remboursé en septembre 2023	-	4 998 569 \$
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 4 000 000 \$, taux effectif de 2,632 %, dont le capital est remboursable en septembre 2027	3 990 930	3 988 266
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 4 000 000 \$, remboursable par versements bi-annuels de 100 000 \$ en capital plus les intérêts au taux effectif de 1,999 %, échéant en décembre 2040	3 380 995	3 579 856
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 4 000 000 \$, remboursable par versements bi-annuels de 100 000 \$ en capital plus les intérêts au taux effectif de 3,456 %, échéant en avril 2042	3 679 481	3 878 341
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 5 000 000 \$, remboursable par versements bi-annuels de 125 000 \$ en capital plus les intérêts au taux effectif de 4,663 %, échéant en septembre 2043	4 847 331	-
	15 898 737	16 445 032
Portion de l'emprunt échéant au cours du prochain exercice	(643 633)	(5 293 627)
	15 255 104 \$	11 151 405 \$

Les remboursements en capital et intérêts à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Capital	Intérêts
2025	643 633 \$	507 660 \$
2026	643 633	485 548
2027	643 633	463 436
2028	4 645 217	390 204
2029	646 297	316 972
2030 et suivantes	8 676 324	1 964 416

17. Avantages sociaux futurs

Les employés participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs à prestations définies comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2024, le taux pour le RREGOP est passé de 9,69 % à 9,39 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 256 136 \$ (2023 : 214 142 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées et des congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédent ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de la limite prescrite. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

17. Avantages sociaux futurs (suite)

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	RREGOP	RREGOP
Taux de croissance de la rémunération	3,10%	3,15 %
Taux d'actualisation	0 % à 4,47 %	0 % à 3,95 %
Durée de l'actualisation	0 à 15 ans	0 à 12 ans
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Provision pour congés de maladie au début	56 634 \$	152 378 \$
Charge de l'exercice	15 225	58 875
Prestations versées au cours de l'exercice	(28 236)	(155 619)
Provision pour congés de maladie à la fin	<u>43 623 \$</u>	<u>56 634 \$</u>
Portion courante	15 831 \$	15 869 \$
Portion non courante	27 792 \$	40 765 \$

Provision pour la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur

Suivant les modalités prévues aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, le président-directeur général de la Société recevra, à la fin de son mandat, à titre d'allocation de transition, un montant correspondant à un mois de salaire pour chaque année d'ancienneté jusqu'à un maximum de douze mois. La provision pour l'allocation de transition du président-directeur général est incluse au poste créditeurs et charges à payer.

18. Subventions différées

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Aides gouvernementales		
Solde au début de l'exercice	13 338 562 \$	14 148 429 \$
Subventions octroyées	10 000	18 192
Amortissement	(159 496)	(178 059)
Portion appliquée en diminution du coût des terrains détenus pour vente	-	(650 000)
Solde à la fin de l'exercice	<u>13 189 066 \$</u>	<u>13 338 562 \$</u>
Portion courante	158 579 \$	158 657 \$
Portion non courante	13 030 487 \$	13 179 905 \$
Le solde de fin d'exercice des subventions différées est constitué de la manière suivante :		
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Gouvernement du Québec	12 961 485 \$	13 066 475 \$
Gouvernement du Canada	87 827	90 744
Ville de Bécancour	139 754	181 343
	<u>13 189 066 \$</u>	<u>13 338 562 \$</u>

19. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Clients et autres débiteurs	(3 941 653) \$	(29 502)\$
Stock de pièces de rechange	10 086	5 732
Frais payés d'avance	(1 021 969)	(123 275)
Encaisse affectée en garantie	-	1 500 000
Terrains détenus pour la vente	(42 354 814)	(30 434 770)
Créditeurs et charges à payer	2 218 385	(233 022)
Intérêts courus à payer	1 810	27 798
Dépôts sur options de vente de terrains	(883 476)	3 671 081
Produits reportés	(2 270)	2 769
Provision pour congés de maladie	(13 011)	(95 744)
	<u>(45 986 912) \$</u>	<u>(25 708 933)\$</u>

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

20. Instruments financiers

Gestion de risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée aux risques liés aux instruments financiers, incluant le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Société a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et de ce fait lui fasse subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	219 305 434 \$	128 167 357 \$
Comptes clients	933 571	625 130
Compte à recevoir du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	254 645	-
Intérêts courus à recevoir	842 976	449 174
Autres débiteurs	36 028	126 191
Contribution financière remboursable - Énergir	12 545 326	12 783 254
Encaisse affectée en garantie	8 500 000	8 500 000
	<u>242 417 980 \$</u>	<u>150 651 106 \$</u>

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux intérêts courus à recevoir et à l'encaisse affectée en garantie est réduit au minimum en s'assurant que les sommes sont déposées uniquement auprès d'importantes institutions financières. Au 31 mars 2024, ces actifs financiers sont investis dans des comptes bancaires à rendement élevé. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

La Société surveille continuellement la qualité du crédit de ses clients en fonction de leur cote de crédit. Elle obtient et utilise des notations externes de crédit ou des rapports sur des clients lorsqu'ils sont disponibles. La Société a pour politique de traiter uniquement avec des contreparties solvables. Les modalités de paiement sont de 30 jours. Les modalités de paiement négociées avec les clients, s'il y a lieu, sont assujetties à un processus d'approbation interne qui tient compte de la cote de crédit. Une gestion permanente du risque de crédit est effectuée au moyen d'un examen régulier des analyses chronologiques et des limites de crédit de chaque client.

Concernant le compte à recevoir du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), la Société considère qu'il n'y a pas de risque de crédit du fait que ce dernier est une entité du gouvernement du Québec et que ces sommes à recevoir proviennent d'une entente de gestion.

Les autres actifs financiers sont constitués d'une contribution financière remboursable - Énergir, dont le détail est présenté à la note 11.

La Société enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédits attendues et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse respecter ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en faisant des prévisions détaillées et en établissant des plans stratégiques à long terme. La Société est d'avis que le risque de liquidité est négligeable. Les sommes pour les dépôts sur options de vente de terrains sont mises de côté dans un compte distinct dans une coopérative de services financiers canadienne réputée. L'échéance des emprunts est présentée à la note 16.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

20. Instruments financiers (suite)

Les justes valeurs de la contribution financière remboursable - Énergir et des emprunts, tous de niveau 2 selon la hiérarchie des justes valeurs, se détaillent comme suit :

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Contribution financière remboursable - Énergir	<u>15 883 000 \$</u>	<u>12 545 326 \$</u>	<u>16 329 982 \$</u>	<u>12 783 254 \$</u>
Emprunts	<u>15 898 737 \$</u>	<u>15 528 233 \$</u>	<u>16 445 032 \$</u>	<u>15 788 317 \$</u>

21. Information à fournir sur le capital

Dans ses opérations de gestion de capital, la Société a comme objectif de :

- Maintenir une souplesse financière afin de préserver sa capacité à respecter ses engagements financiers, incluant des obligations potentielles découlant d'acquisitions additionnelles;
- Maintenir une structure de capital permettant à la Société de privilégier le financement de sa stratégie de croissance avec les flux de trésorerie de ses activités d'exploitation et sa capacité d'endettement;
- Optimiser l'utilisation de son capital afin d'offrir à la Société un bon rendement sur son investissement.

La stratégie financière de la Société est élaborée et adaptée en fonction des conditions de marché afin de maintenir une structure de capital flexible et conforme aux objectifs indiqués ci-dessus et de répondre aux caractéristiques des risques liés aux actifs sous-jacents.

Au cours de l'exercice financier 2024, il n'y a eu aucun changement de stratégie financière.

Selon la loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, la Société ne peut contracter un emprunt qui porte le total de ses emprunts en cours non remboursés au-delà du montant déterminé par le gouvernement sans l'accord de ce dernier. Le décret numéro 112-2018 du 14 février 2018, prévoit que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ne puisse, sans l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte au-delà de 1 000 000 \$ le total de ses emprunts en cours et non encore remboursés.

Le capital de la Société comprend les emprunts et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Gestion du capital

La structure du capital de la Société se résume comme suit :

	2024	2023
Emprunts	<u>15 898 737 \$</u>	<u>16 445 032 \$</u>
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>(219 305 434)</u>	<u>(128 167 357)</u>
Emprunts nets	<u>(203 406 697)</u>	<u>(111 722 325)</u>
Capitaux propres	<u>352 649 418</u>	<u>190 492 331</u>
Capital sous gestion	<u>149 242 721 \$</u>	<u>78 770 006 \$</u>

22. Engagements

Contrats d'approvisionnement

La Société est engagée à hauteur de 1 276 319 \$ (1 853 717 \$ en 2023) dans des contrats d'entretien et d'approvisionnement pour les deux prochaines années.

Acquisition d'immobilisations

La Société est engagée à hauteur de 31 148 946 \$ (23 558 164 \$ en 2023) relativement à la complétion des immobilisations en cours de développement.

	Contrats d'approvisionnement	Acquisition d'immobilisations
2025	<u>720 375 \$</u>	<u>31 148 946 \$</u>
2026	<u>555 944</u>	<u>-</u>
	<u>1 276 319 \$</u>	<u>31 148 946 \$</u>

23. Passifs éventuels

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses poursuites et réclamations potentielles. En 2023, une demande introductive d'instance en passation de titre et en dommages-intérêts a été déposée devant la Cour supérieure du Québec par un client de la Société en lien avec une option d'achat de terrains échue. La Société conteste le bien-fondé de cette demande et, sur la base des informations disponibles et à ce stade-ci du dossier, la Société n'est pas en mesure de déterminer l'issue éventuelle de ce litige ni d'estimer raisonnablement le montant des pénalités réclamées. Aucune charge à payer ni aucune provision pour ce passif éventuel n'a été comptabilisée dans les états financiers de la Société au 31 mars 2024.

24. Parties liées

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumise à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général de la Société.

Le 13 juillet 2023, la Société a conclu une convention avec le MEIE pour assurer la gestion et le développement du Parc industriel LaPrade. Cette convention vient à échéance le 6 juillet 2024. Celle-ci accorde à la Société le mandat d'assurer pour le compte du MEIE l'exploitation, l'entretien, les travaux d'immobilisation et le développement commercial en vertu duquel elle recevra des honoraires de gestion afin de couvrir les dépenses à sa charge.

La Société agit à titre de mandataire comme un représentant du MEIE auprès des tiers, donc les produits d'exploitation correspondants encaissés ne sont pas inclus dans les produits de la Société à l'état du résultat net et du résultat global. Ils sont remis trimestriellement au MEIE par virement bancaire. Par conséquent, les créiteurs et charges à payer incluent les montants à remettre au MEIE sur les produits encaissés pour le dernier trimestre.

24. Parties liées (suite)

De plus, puisque la Société agit à titre de mandataire, les dépenses en lien avec les obligations de gestion immobilière et de développement ne sont pas incluses à l'état du résultat net et du résultat global, car elles sont à la charge du MEIE. La convention prévoit que la Société émet une facture au MEIE trimestriellement pour les dépenses encourues durant la période. Par conséquent, les comptes clients et autres débiteurs incluent les montants à recevoir du MEIE pour le dernier trimestre à titre de compte à recevoir du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Cette convention se renouvelle automatiquement à son échéance.

Les prestations de services qui ont été réalisées pour le MEIE sont les suivantes :

	2024	2023
Produits de la gestion immobilière et du développement remis au MEIE	<u>746 323 \$</u>	- \$
Dépenses pour les obligations de gestion immobilière et de développement réclamées au MEIE	<u>345 061 \$</u>	- \$

Rémunération des principaux dirigeants de la Société

Les rémunérations allouées aux principaux dirigeants, soient les administrateurs (dirigeants et non-dirigeants) ainsi que les membres du Comité de direction, sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

	2024	2023
Administrateurs	105 700 \$	- \$
Comité de direction	1 192 379	561 117
Avantages postérieurs à l'emploi*	26 075	11 873
	<u>1 324 154 \$</u>	<u>572 990 \$</u>

* À la fin de son mandat, le président-directeur général de la Société recevra, une allocation de transition équivalente à un mois de salaire par année de service. Le maximum ne peut pas dépasser douze mois.

25. Capital-actions

Autorisé

D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 500 000 actions, d'une valeur nominale de 1 000 \$.

Émis

	2024	2023
254 000 actions payées comptant (2023 : 138 000 actions)	<u>254 000 000 \$</u>	<u>138 000 000 \$</u>

26. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

En date du 31 mars 2024, le poste « Retenues sur contrats » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 3 684 908 \$ (2023 : 1 407 119 \$) et le poste « Crédeurs et charges à payer » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 23 834 845 \$ (2023 : 3 228 551 \$).

Le billet à terme échu au cours de l'exercice 2024 de 5 000 000\$ et le nouveau du même montant ne sont pas présentés à l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'ils n'entraînent aucun mouvement de trésorerie.

Le rapprochement des passifs issus des activités de financement n'a pas été présenté car tous les éléments nécessaires à la réconciliation sont présentés distinctement dans le tableau des flux de trésorerie.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent code, on entend par :

Administrateurs publics : Tous les membres du conseil d'administration de la Société ainsi que le président-directeur général.

Administrateurs indépendants : Les membres du conseil d'administration se qualifiant comme administrateurs indépendants conformément aux dispositions de l'article 4 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Conflit d'intérêts : Toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est objectivement de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaire à l'exercice de sa fonction, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur public utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Entreprise liée : personne morale ou une société à l'égard de laquelle la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation.

Personne liée : une personne physique ou une personne morale liée à un administrateur public.

Dans le cas d'une personne physique, une personne liée désigne toute personne physique avec laquelle un administrateur public a un lien de parenté, de proximité ou d'affaires.

Dans le cas d'une personne morale, une personne liée désigne toute personne morale :

- dont un administrateur public est administrateur, dirigeant ou détenteur de 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droits de vote ;
- dont une personne liée est administrateur, dirigeant ou détenteur de 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droits de vote.

Est également une personne liée, toute personne qu'un administrateur public pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec lui ou avec un tiers, de son statut, de son titre ou autrement;

Société : Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

2. Les membres du conseil d'administration de la Société doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (*Loi sur le ministère du Conseil exécutif, R.L.R.Q., c. M-30*).

3. Le présent code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs publics.

4. Le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société.

Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

La Société a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et les obligations des administrateurs publics : elles les explicitent et les illustrent de façon indicative. Elles traitent notamment :

- 1- des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics;
- 2- de l'identification de situations de conflit d'intérêts;
- 3- des devoirs et obligations des administrateurs publics, même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS EN REGARD DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

5. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de la Société.

Dispositions générales

6. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

7. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (*c. M-30, r. 1*), ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions. Au moment de son entrée en fonction, l'administrateur public atteste par écrit qu'il a pris connaissance du présent code et qu'il se déclare lié par ses dispositions, et ce, en signant la déclaration d'adhésion.

Discrétion, indépendance et réserve

8. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

9. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

10. Le président du conseil d'administration et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

Conflit d'intérêts

11. Les membres du conseil d'administration nommés à titre d'administrateurs indépendants doivent dénoncer par écrit au conseil d'administration et au ministre toute situation susceptible d'affecter leur statut.

12. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions

Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Sous réserve de l'article 8, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

13. Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

14. Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration ou, dans le cas de ce dernier, au ministre et à la personne désignée pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un membre du conseil de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la société par lesquelles il serait aussi visé.

15. Dans les 30 jours de son entrée en fonction, l'administrateur public doit compléter le formulaire de Déclaration d'intérêts et le remettre au secrétaire de la Société.

L'administrateur a la responsabilité de mettre à jour ce formulaire advenant une modification dans sa situation, et ce, au plus tard le 30 avril de chaque année.

16. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

17. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

Exclusivité des fonctions

18. Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif.

Donation, cadeau, faveur ou autre semblable avantage

19. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste et qu'à la condition qu'ils aient été offerts à l'occasion d'un événement auquel il a participé.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

20. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

21. L'administrateur public doit, dans la prise de décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions

22. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

23. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lesquels il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics de la Société ne peuvent traiter avec l'administrateur public visé au paragraphe précédent dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Charge publique élective et activités politiques

24. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

25. Le président du conseil d'administration de la Société qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

26. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge

publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

27. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

28. Le président-directeur général qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 24, ou à l'article 25, a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

29. Le président-directeur général dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Le président-directeur général qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.

Rémunération, allocation et indemnité de départ

30. Le président-directeur général n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération fixée par le gouvernement. Les autres administrateurs ne sont pas rémunérés, sauf dans le cas, aux conditions et dans la mesure que pourrait déterminer le gouvernement. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

31. Les mesures relatives au départ d'un administrateur sont celles prévues au chapitre IV – Rémunération du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (*Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. M-30*).

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Autorité compétente

32. Aux fins de la présente section, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

Procédure

33. L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

Situation d'urgence et cas présumé de faute grave

34. L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération lorsqu'il s'agit du président-directeur général, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

Sanction

35. Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au présent code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation de son mandat.

Si la sanction proposée consiste en la révocation du mandat de l'administrateur public, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement, dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

36. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions doit être écrite et motivée.

L'emploi et la qualité de la langue française dans l'administration

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, qui modifie la Charte de la langue française, a été sanctionnée le 1^{er} juin 2022. Elle établit un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle que joue l'Administration québécoise dans la protection et la pérennité de la langue française. Elle fait du français une affaire d'État. Ainsi, la Société se conforme aux exigences de la Charte de la langue française et à la Politique linguistique de l'État, qui établit le français comme la langue de travail pour tous ses employés. De nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2023, selon lesquelles seuls des cas d'exceptions justifient l'utilisation d'une langue autre que le français. La Société a donc veillé à identifier ces cas exceptionnels et s'est assurée de les inclure dans la préparation de sa Directive particulière, qui sera en vigueur sous peu.

Nombre de postes – connaissance d'une autre langue que le français (art. 20.1)

Nombre total de postes pour lesquels la connaissance, ou un niveau de connaissance, d'une autre langue que le français est exigé	12
Nombre total de postes pour lesquels la connaissance, ou un niveau de connaissance, d'une autre langue que le français est souhaitable	5
Nombre total d'employés au sein du ministère ou de l'organisme à la date de fin de l'année financière	33

La mission de développement économique de la Société amène à travailler avec des investisseurs étrangers, d'où la nécessité pour nos équipes de projets de connaître une autre langue que le français.

Application de la Politique linguistique de l'État (art. 29.21)

Présence d'un émissaire	Oui
Présence d'un comité permanent	n/a
Adoption d'une directive particulière	À venir en 2024-2025

La divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

En considération de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, la Société s'est vu accorder une dispense compte tenu de sa structure organisationnelle. Par conséquent, les employés peuvent en tout temps effectuer une divulgation liée à un acte répréhensible directement au Protecteur du citoyen.

L'accès aux documents et la protection des renseignements confidentiels

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société doit attester de la diffusion des documents visés par ce règlement et rendre compte de l'activité lui étant liée. Au cours du présent exercice, la Société a reçu six demandes d'accès à l'information qui furent acceptées. Ces demandes ont été traitées dans les délais prescrits.







« **Une organisation dynamique et en pleine évolution!** Avec autant de projets structurants d'envergure, on a l'occasion de participer à un développement historique avec une équipe ultra-engagée! » - Laurence, directrice de projet

« **Participer au projet de la filière batterie me stimule et me rend fière!** Lorsque je circulerai sur l'autoroute 30 devant toutes les nouvelles usines de batteries, je pourrai dire que j'y ai contribué à ma façon. » - Chantale, responsable des opérations comptables

« **Travailler à la SPIPB, c'est avoir la possibilité de vivre dans une belle communauté rurale, tout en ayant un emploi aussi avantageux qu'en ville. La qualité de vie ici, ça n'a pas de prix!** » - Nicolas, ingénieur de projet

« **Ce ne sont pas les défis stimulants qui manquent ici!** Tout le monde s'entraide pour faire avancer les projets uniques de grande envergure, toujours dans un climat d'autonomie et de confiance. » - Elaine, responsable de la gestion contractuelle

« **La réalisation de projets uniques, de grande envergure et multidisciplinaires avec une équipe jeune et dynamique prend tout son sens à la SPIPB. Ça me parle énormément!** » - Samuel, spécialiste en gestion des actifs et SST

« **La diversité des tâches, l'autonomie qui nous est donnée et les défis à relever me motivent beaucoup à venir travailler au bureau plutôt que de faire du télétravail.** On a du plaisir à échanger et à s'entraider entre collègues. » - Eric, technicien en génie civil

« **Pour moi, travailler à la SPIPB, c'est surtout la fierté de participer à bâtir le futur immédiat.** Un sentiment d'accomplissement indescriptible m'habite chaque jour dans mon travail. » - Maurice, conseiller stratégique

« **À la SPIPB, on nous donne réellement l'opportunité de performer et de nous dépasser tout en ayant du plaisir.** C'est une fierté d'évoluer dans un milieu convivial où l'esprit d'équipe est au cœur des priorités! » - Angey, adjointe administrative

« **Une ambiance très agréable avec de bons collègues joviaux et plaisants à côtoyer, un bel environnement offrant des espaces de travail propres et accueillants, des horaires flexibles et la possibilité de faire du télétravail : que demander de plus?** »
- Julie, technicienne administrative

« **Ici, on travaille en équipe sur des projets d'envergure qui auront un impact marquant pour le développement de la région.** Chaque personne joue un rôle essentiel et directement relié à leur succès. » - Stéphanie, gestionnaire de projets en développement d'infrastructures

« **La SPIPB pour moi est synonyme de collaboration, de travail d'équipe et d'entraide avec des collègues vraiment dynamiques.** Ensemble, on réalise des projets porteurs d'avenir tant pour notre communauté que pour le Québec. » - Marie-Noëlle, conseillère en relation avec le milieu

« **Avoir l'occasion de faire partie de l'histoire en travaillant au plus grand projet économique du Québec depuis les barrages de la Baie-James, c'est tellement stimulant!** Et le milieu de travail accueillant contribue à l'indice de bonheur au travail. » - Karine, directrice soutien technique et environnement





pôle positif,
énergie *nouvelle.*

Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour

Québec 

1000, boulevard Arthur-Sicard, Bécancour (Québec) G9H 2Z8
Téléphone : 819 294-6656 | Courriel : info@spipb.com

spipb.com



100%



PHOTOS
Étienne Boisvert
Olivier Croteau
Mario Vallée

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec, 2023
ISBN : 978-2-550-98330-9